

**COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON**

**Séance du 25 mars 2019**

En date du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Bournoncle-Saint-Pierre et Saint-Géron s'est réunie, à neuf heures trente, en mairie de Bournoncle-Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BOST, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal de Grande Instance du Puy en Velay conformément à l'article L121-4 du Code rural et de la pêche maritime (CRpm).

**Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient présents, avec voix délibératives, les membres désignés suivants :**

- Monsieur Jacques DESSIMOND, Maire de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Madame Brigitte SOUCHON, Maire de Saint-Géron,
- Monsieur Michel TIVEYRAT, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Monsieur Guy LACOSTE, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Monsieur Jean-Pierre GARDEIX, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Saint-Géron,
- Monsieur Bernard ROCHE, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Saint-Géron,
- Monsieur Jean-Marc CURABET, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Monsieur Frédéric OLLIER, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Monsieur Frédéric BEURRIER, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Saint-Géron,
- Monsieur Éric BLANDIN, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Saint-Géron,
- Monsieur Serge TREMOUILERE, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages,
- Monsieur Damien ROCHE, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages.

**Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient présents, sans voix délibérative, les membres suppléants désignés suivants :**

- Monsieur Roger PORTAL, commissaire enquêteur, suppléant de Monsieur le Président de la CIAF,
- Monsieur Alain ALZAIS, adjoint au Maire de Bournoncle-Saint-Pierre, suppléant de Monsieur Jacques DESSIMOND et propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Bournoncle-Saint-Pierre, suppléant,
- Monsieur Daniel BEURRIER, adjoint au Maire de Saint-Géron, suppléant de Madame Brigitte SOUCHON,
- Monsieur Jean-Louis BLANDIN, suppléant, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Saint-Géron, suppléant,
- Monsieur Jean-Mathieu CHAZELLE, suppléant, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Monsieur Serge THONAT, suppléant, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages,
- Monsieur Thierry BOUCHET, suppléant, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages.

**Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient excusés les membres suivants :**

- Monsieur Michel BERGOUGNOUX, Conseiller départemental du canton de Brioude, représentant le Président du Conseil Départemental de la Haute-Loire,
- Madame Sophie COURTINE, Conseillère départementale du canton de Brioude, représentant le Président du Conseil Départemental de la Haute-Loire,

- Mesdames Michèle REY et Juliette NICAUD, et Messieurs Patrick ANDRIEUX et Jean-François PIERRON, fonctionnaires du Département de la Haute-Loire désigné par Monsieur le Président du Conseil Départemental.

**Ont participé à titre consultatif, sans prendre part aux délibérations :**

- Madame Laure ALBINET et Monsieur Hubert CHANTADUC, représentants de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, maître d'ouvrage du projet routier RN102, accompagnés de M. Christophe COUCHOT, assistant foncier de la DREAL,
- Madame Armelle RANNOU et Messieurs Philippe GOUTTEBARGE et Bernard BEAUGER du cabinet GEOVAL Selarl de Géomètres-Experts,
- Madame Laurence GELAT, du Bureau CESAME Environnement,
- Monsieur Pascal AVONT, représentant le Service Environnement Forêt de la Direction Départementale des Territoires.

**Etait excusée :**

- Madame Nadine VOLLE, représentant la Chambre d'agriculture de Haute-Loire.

La feuille d'émargement est annexée au présent procès-verbal (PV).

Le secrétariat est assuré par Monsieur Sébastien CUBIZOLLES, en charge des aménagements fonciers au Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable au Conseil Départemental de la Haute-Loire.

**Monsieur le Président ayant constaté que la Commission réunissait les conditions réglementaires définies par l'article R121-4 du CRpm pour pouvoir valablement délibérer, déclare la séance ouverte.**

**Il est donc procédé à l'examen de l'ordre du jour qui est le suivant :**

- audition des personnes ayant demandées à être entendu par la CIAF lors de la consultation sur le classement,
- examen du rapport du Président de la CIAF et des observations suite à la consultation sur le classement, et validation du nouveau projet de classement,
- examen de projets de ventes soumis à la CIAF conformément à l'article L121-20 du CRpm,
- examen des cessions de petites parcelles sous seing privé conformément à l'article L121-24 du CRpm,
- présentation des demandes d'autorisation de travaux soumise au Président du Conseil Départemental conformément à l'article L121-19 du CRpm,
- questions diverses.

**Auditions des personnes ayant souhaitées être entendues par la CIAF**

La CIAF procède aux auditions de Mme et M. VAISSE pour l'observation L49 et MM. Roland et Daniel CHAZELLE pour les observations L15 et L16 formulées durant la consultation.

Ces personnes ont également été entendues par la sous-commission lors des travaux sur le terrain le 18 mars 2019.

**Examen du rapport de M. le Président de la CIAF suite à la consultation sur le classement**

Monsieur le Président procède à la présentation de son rapport. Il rappelle que la consultation a eu lieu **du 25 janvier au 25 février 2019** en mairie de Bourmoncle-Saint-Pierre et qu'il a effectué **4 permanences** les 25 janvier, 8, 16 et 25 février 2019, accompagné des représentants du Cabinet GEOVAL et de M. CUBIZOLLES du Département de la Haute-Loire.

L'information du public s'est faite par affichage, sur le site Internet du Département et par notification auprès aux propriétaires. Chaque propriétaire identifié au Service du cadastre a reçu une notification à la dernière adresse connue des services fiscaux, avec un Bulletin Individuel (BI) répertoriant toutes les parcelles. La consultation a concerné **427 comptes représentant 600 propriétaires** (pleine propriété, indivisaires, nus-propriétaires, usufruitiers). Seuls 33 comptes n'ont pu faire l'objet de notification à au moins un propriétaire identifié.

**50 contributions** ont été consignées représentant 70 observations :

- 26 pour des demandes de modifications de classement,
- 36 pour des demandes d'inclusion de parcelles dans le périmètre d'AFAF, dont 1 ayant fait l'objet d'une rétractation,
- 1 demande d'exclusion,
- 6 vœux de maintien de situations ou de regroupements.

M. BOST indique que le cas échéant, si la CIAF se prononce favorablement aux demandes d'inclusion il conviendra de proposer d'inclure d'autres parcelles pour la cohérence du périmètre (pas de discontinuité). Il met en avant des **secteurs demandant une attention particulière** :

- **section AE sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre** avec plusieurs **demandes d'inclusion** avec une question de desserte du secteur isolée entre les constructions d'Arvant, la future route et le ruisseau « La Leuge »,
- **section ZC sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre** ou le **classement** du secteur « La Chaud » semble devoir être revu,
- **demandes d'inclusion groupées** pour la **section ZK sur Bournoncle-Saint-Pierre** et **section A à Saint-Géron**.

Il indique que l'extension du périmètre sur une partie importante de Saint-Géron semble relever d'une autre démarche (AFAF complémentaire à l'AFAF mis en œuvre sur le périmètre perturbé par l'ouvrage routier).

Enfin, il indique que la consultation a permis de collectées 340 BI permettant la mise à jour des comptes de propriété.

Les membres de la CIAF demandent à être destinataire de la présentation. M. BOST rappelle que son rapport est consultable en mairies et sur le site Internet du Département de la Haute-Loire (<http://www.hauteloire.fr>). **M. BOST propose de l'annexer au procès-verbal de la présente séance.**

#### **Examen des observations formulées durant la consultation et validation du projet de classement**

Le cabinet GEOVAL présente les observations formulées durant la consultation, et le cas échéant, les propositions de modification de classement proposées par la sous-commission suite aux travaux effectués en salle et sur le terrain le 18 mars dernier.

**Après en avoir délibéré, le Président demande à passer au vote à main levée accepté par tous pour chacune des observations formulées nécessitant une délibération. La Commission décide des propositions annexées au présent PV.**

**M. le Président a levé la séance à douze heures trente en indiquant une reprise des travaux à quatorze heures.**

**A quatorze heures, Monsieur le Président ayant constaté que la Commission réunissait les conditions réglementaires définies par l'article R121-4 du CRpm pour pouvoir valablement délibérer, déclare la séance ré-ouverte.**

**Le plan du périmètre proposé par la CIAF est annexé au présent PV.** Les propositions concernent les parcelles et secteurs suivants :

- une partie de la parcelle A 255 sur la commune de Saint-Géron,
- des parcelles entre le bourg de Bournoncle-Saint-Pierre et la Leuge (section AO),
- la parcelle AK 113 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre,
- des parcelles sur la section ZK sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre (sous Bard),
- la parcelle AH 42 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

**Le plan de classement proposé par la CIAF suite à l'examen des observations formulées durant la consultation est annexé au présent PV.**

Le classement des parcelles proposées en inclusion sera proposé par la sous-commission après une visite de terrain lors de laquelle les propriétaires et exploitants concernés seront conviés pour les extensions sous Bard et sous Bournoncle. La CIAF validera ensuite la proposition de classement lors d'une prochaine séance avant les travaux concernant l'avant-projet.

### **Approbation des cessions de petites parcelles**

Plusieurs cessions de petites parcelles sous seing privé, prévue à l'article L121-24 du CRpm, sont présentées.

**Après en avoir délibéré, le Président demande à passer au vote à main levée accepté par tous. La Commission approuve les cessions sous seing privé suivantes :**

- **Cession de la parcelle ZB 150 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre de M. René TIXIDRE (compte 8140) à M. Jean-Marc CURABET (compte 3220).**
- **Cession de la parcelle ZK 105 sur la commune de Bournoncle de Mme Monique RIPOCHE (compte 7180) à M. Jean-Marc CURABET (compte 3220).**
- **Cession de la parcelle ZD 38 sur la commune de Lempdes-sur-Allagnon des Consorts GIRARDET (compte 640) à M. Bernard ROCHE (compte 7260).**
- **Cession de la parcelle ZD 24 sur la commune de Lempdes-sur-Allagnon des Consorts MIRAND (compte 6080) à M. Bernard ROCHE (compte 7260).**
- **Cession des parcelles A 1015 et A 1016 sur la commune de Saint-Géron de Mme Marie MUSA (compte 6180) à M Roger GARDEIX (compte 4420).**
- **Cession des parcelles ZC 179 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre et A 217 sur la commune de Saint-Géron de Mme Lucette SICARD (compte 7880) à M. Jérôme SABADEL.**
- **Cession de la parcelle A 100 sur la commune de Saint-Géron de Mme Noëlle ASTIER (compte 660) à M. Thierry BOUCHET (compte 1720).**
- **Cession de la parcelle ZE 94 sur la commune de Lempdes-sur-Allagnon de Mme Solange GALLAMBRE (compte 4340) à M. Thierry BOUCHET (compte 1720).**
- **Cession des parcelles ZM 100 et ZM 101 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre de M. Lionel LESNIAK à Mme Andrée GILLET (compte 4480).**
- **Cession des parcelles ZM 72 et ZM 73 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre des Consorts DAUDET (compte 3380) à M. Bernard ROCHE (compte 7260).**
- **Cession de la parcelle A 1770 sur la commune de Saint-Géron de Mme Nicole BEAUPIGNY à la commune de Saint-Géron.**

Ces cessions de petites parcelles permettent la suppression de 11 comptes de copropriété.

### **Examen de projets de ventes soumis à la CIAF conformément à l'article L121-20 du Code rural et de la pêche maritime**

Le secrétaire rappelle les dispositions du Code rural et de la pêche maritime : « ***tout projet de mutation de propriété entre vifs doit être sans délai porté à la connaissance*** » de la CIAF, si la CIAF « ***estime que la mutation envisagée est de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier, la demande de mutation doit être soumise pour autorisation à la commission départementale d'aménagement foncier*** » (L121-20 CRpm).

Les projets de vente suivants sont présentés, ainsi que la localisation des parcelles concernées.

**Après en avoir délibéré, le Président demande à passer au vote à main levée accepté par tous. La Commission décide à l'unanimité que les projets de ventes suivants ne sont pas de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier et ne doivent pas être soumises pour autorisation à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) :**

- **Vente des consorts BARD à M. Benoît BAGUET des parcelles ZC 88 et ZC 94 de nature terre sur la commune de Bournoncle-St-Pierre (ajournée lors de la séance précédente).**

- Vente de M. Gaston DAUDET à M. Bernard ROCHE ou au GAEC DES ROSIERS de la parcelle AP 3 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.
- Vente des Consorts DAUDET à M. Bernard ROCHE ou au GAEC DES ROSIERS des parcelles AP9, ZA 116 et ZA 135 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.
- Vente des Consorts DAUDAT à M. Stéphane DAUDET de la parcelle ZA 51 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.
- Vente des Consorts BARD à M. Jérôme SABADEL des parcelles ZD 86, ZD 87, ZD 91 et ZD 92 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.
- Vente des Consorts BOURNETON à M. Pascal CHARBONNIER des parcelles AN1, AN 4, AN 5, AN 10, AN 11, AN 12 et ZL 229 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.
- Vente des Consorts TREMOULIERE au GAEC DES PENSEES des parcelles AI 12, ZE 45 et ZE 48 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

### Demandes d'autorisation du Président du Conseil Départemental pour des travaux dans la périmètre d'AFAF

L'arrêté ordonnant les opérations d'AFAF prévoit **des restrictions de travaux**, suivant la proposition de la CIAF suite à l'étude d'aménagement, et conformément à l'article L 121-19 du CRpm.

**Ainsi, jusqu'à la clôture des opérations :**

« - sont interdits jusqu'à la clôture des opérations, tous les travaux dans les cours d'eau, y compris ceux d'entretien, les travaux de drainage des terrains humides, les destructions d'espaces boisés et des boisements ripisylves , de murets, de talus, de haies, d'alignement et d'arbres isolés, classés comme éléments ayant un rôle très important ou important, répertoriés dans l'étude d'aménagement réalisée par le bureau d'études CESAME,

- *sont soumis à autorisation*, tous les travaux de destruction des autres espaces boisés, talus, murets, haies ou boisements d'alignement, non répertoriés par l'étude d'aménagement comme ayant un rôle très important ou important, les travaux d'exploitation forestière, les travaux de plantations forestières, ainsi que d'une manière générale, tous les travaux de nature à modifier l'état des lieux. »

Les travaux entrepris en infraction avec ces dispositions ou sans autorisation du Président du Conseil Départemental peuvent faire l'objet de mise en demeure de remettre les lieux en l'état, puis le cas échéant, d'exécutions d'office aux frais des contrevenants (R121-27). Ils peuvent donner lieu à des procès-verbaux transmis au procureur de la République et être punis d'une amende de 3 750 € (L121-22, L 121-23, R121-31 et R 121-32).

Dans ce cadre, plusieurs demandes d'autorisation soumises au Président du Conseil Départemental sont présentées à la CIAF :

- **Mme Jeanine COSTE** demande une autorisation **pour couper des chênes sur tout le linéaire** de la parcelle **A 743 sur la commune de Saint-Géron**. Elle souhaite regrouper cette parcelle avec les autres parcelles au lieu-dit « Pré(Grand ») et souhaite récolter les arbres avant de céder la parcelle.

Il s'agit d'une haie et non d'un alignement d'arbre, identifiée comme « **haie à rôle paysager et de corridors à conserver en priorité** ». Le futur parcellaire est inconnu à ce stade. L'arrêté de clôture des opérations d'AFAF précisera les modalités de prise de possession des arbres et une « bourse aux arbres » pourra être mise en œuvre.

**Proposition :** une autorisation pourrait être accordée pour une **coupe partielle pour bois de chauffage des plus gros arbres situés aux extrémités** de la haie. Les **modalités de prise de possession des arbres à la clôture des opérations** et la possibilité d'une « **bourse aux arbres** » seront indiquées au demandeur.

- **M. Philippe RIEUF** demande une autorisation pour **couper du bois de chauffage** (sans dessoucher) sur la parcelle **ZL 2 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre**.

Il s'agit d'une haie « ripisylve » située le long du ruisseau de Rioumartin identifiée comme « **haie à rôle hydraulique à conserver en priorité** ».

**Proposition** : une autorisation pourrait être accordée pour une **coupe partielle des plus gros sujets** (pas de coupe à blanc) **en préservant une bande de 3 mètres le long du ruisseau.**

- **Mme Danielle VIGIER** demande une autorisation pour **couper du bois** (sans dessoucher) sur la parcelle **ZL 199 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.**

Il s'agit d'une parcelle boisée située dans le prolongement de la ripisylve du ruisseau de Rioumartin identifiée comme « **boisement de feuillus** ».

**Proposition** : une autorisation pourrait être accordée pour une **coupe partielle des plus gros sujets** (pas de coupe à blanc) pour préserver le corridor forestier avec le massif forestier de l'autre côté de la RD 19.

- **Mme Martine BELICOURT** demande une autorisation pour **couper du bois de chauffage** (sans dessoucher) sur la parcelle **AN 07 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.**

Il s'agit d'une petite parcelle boisée en feuillus, séparée par un chemin de la ripisylve du Rioumartin identifiée comme « **boisement de feuillus** ».

**Proposition** : une autorisation pourrait être accordée pour une **coupe partielle des plus gros sujets** (pas de coupe à blanc) pour préserver le corridor forestier avec le massif forestier de l'autre côté de la RD 19.

- **M. Jean-Pierre GARDEIX** demande une autorisation pour **couper des arbres isolés** pour du bois de chauffage sur la parcelle **A 462 sur la commune de Saint-Géron.**

Il s'agit d'une parcelle comprenant une partie boisée et une partie pré avec quelques arbres isolés identifiés « **arbres feuillus isolés** ».

**Proposition** : une autorisation pourrait être accordée pour la **coupe des 8 arbres isolés** (non attendant au bois) **en demandant de protéger les souches pour permettre des rejets.**

- **M. Frédéric OLLIER** demande une autorisation pour **couper des arbres isolés** (sans dessoucher) le long d'une retenue collinaire sur les parcelles **ZL 70 et ZL 71 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.** Ces arbres lorsqu'ils atteignent une hauteur conséquente détériore la berge et dont les feuilles obstruent l'aspiration d'eau destinée à l'irrigation.

Il s'agit d'arbres identifiés « **arbres feuillus isolés** ».

**Proposition** : une autorisation pourrait être accordée pour **couper les arbres les plus hauts** du fait des dégradations et dysfonctionnement engendrés pour la retenue collinaire, en maintenant les souches pour permettre la régénération et en préservant les sujets de petite taille.

**Ces demandes n'ont pas suscité d'avis de la part des membres de la CIAF.**

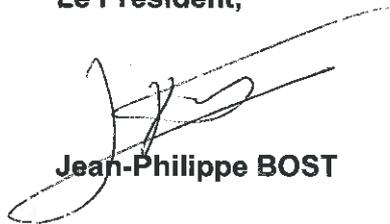
### Questions diverses.

La présence de propriétaires inconnus est mise en avant par les membres de la CIAF. Le Cabinet GEOVAL indique que **la procédure des biens vacants sans maître** peut être mise en œuvre par les mairies durant la procédure AFAF. Le cas échéant, les biens vacants deviendront la propriété des communes, ou si elles y renoncent, à l'Etat. Ceci permettrait de prendre en compte ces parcelles dans les apports des communes ou de l'Etat et de supprimer des comptes de propriété. La commune peut également revendre ensuite ces parcelles, par exemples, aux exploitants actuels de celles-ci.

Un état des parcelles pour lesquels cette procédure semble pouvoir être mise en œuvre sera établi après analyse des résultats de la réquisition du Service de la Publicité Foncière (SPF). Cette liste sera portée à la connaissance des communes.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance vers dix-sept heures.**

**Le Président,**



**Jean-Philippe BOST**

**Le Secrétaire,**



**Sébastien CUBIZOLLES**



### Déroulement de la consultation :

Elle a eu lieu du 25 janvier 2019 au 25 février 2019 inclus  
Mairie de Bournoncle-Saint-Pierre.

Elle portait sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés.

Les intéressés pouvaient consulter le dossier en mairie :  
les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h et de 15h à 17h30,  
les jeudis de 15h à 17h30  
les samedis de 9h à 12h.

Et sur le site du département : [www.hauteloire.fr](http://www.hauteloire.fr)

Les permanences prévues en mairie de Bournoncle-Saint-Pierre, se sont tenues comme prévu aux heures et jours suivants :

- 25 janvier 2019 de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- 8 février 2019 de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- 16 février 2019 de 9h à 12h,
- 25 février 2019 de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Aucune visite en mairie hors de permanences

### Consultation des propriétaires

Information du public par affichage en mairie de l'arrêté, Arrêté et dossier consultable sur [www.hauteloire.fr](http://www.hauteloire.fr).

Chaque propriétaire de biens fonciers sur le périmètre a été informé à la dernière adresse connue des services fiscaux.

Le courrier comprenait un bulletin individuel afin d'indiquer pour chaque parcelles la nature des servitudes, les parcelles auxquelles elles profitent, l'adresse des bénéficiaires, les baux à long terme (plus de 12 ans).

Cette consultation concernait 427 comptes de propriété représentant 600 propriétaires (*pleine propriété, indivisaires, nus-propriétaires, usufruitiers*).

Seuls 33 comptes n'ont pu faire l'objet de notification à au moins 1 propriétaire identifié.

### Les observations

J'ai reçu 50 contributions :

- une sur le registre identifiée R1
- 49 par lettre identifiées L1 à L49 dont 2 dossiers :
  - L14 et L 14<sub>1</sub> sur le même objet
  - L43 comportant 19 fiches L43<sub>1</sub> à L 43<sub>19</sub> (1 double emploi).

En tout 70 observations. Elles ont porté sur :

- 24 modifications de classement ;
- 35 demandes d'inclusion ;
- 2 demandes classement et inclusion ;
- 1 demande d'exclusion ;
- 3 maintien de la situation ;
- 3 vœux de regroupement de parcelles ;

Arrivées après la clôture de l'enquête, 2 demandes :

- 1 rétractation L50 (arrivée en mairie) ;
- 1 révision du classement de parcelles M1 (mail).

### Quelques commentaires :

Deux personnes ont contesté le classement de leurs deux parcelles. Les autres ont plus simplement demandé la modification du classement.

La CIAF doit les étudier avec la même attention.

Quatre personnes se sont prononcées pour le maintien de leur parcellaire actuel soit 1ha 42a 32ca.

Les demandes d'inclusion portent sur 29ha 28a 58ca. Pour une cohérence avec les futurs plans, il faudrait en rajouter encore.

2 demandes d'être entendus par la CIAF et visite éventuelle sur le terrain, (classement) ;

1 demande de visite sur le terrain classement partiel.

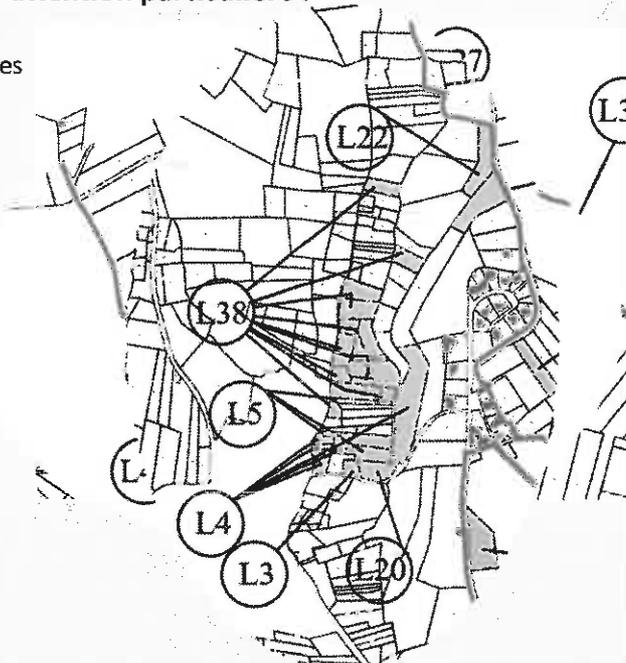
### Secteurs demandant une attention particulière :

- La section AE Bournoncle-Saint-Pierre avec demandes d'inclusions et la question de desserte du secteur isolé entre les constructions et la nouvelle route et la Leuge ;

- Dans la section ZC Bournoncle-Saint-Pierre, ou le classement du secteur La Chaud Ouest et en partie La Chaud Sud me semble devoir être revu ;

- Les demandes d'inclusion « groupées » :  
section ZK Bournoncle-Saint-Pierre  
section A Saint Géron,  
à étudier en fonction de l'intérêt du projet,  
du fait qu'elles ne font pas partie périmètre  
perturbé défini initialement,
- sous réserve de l'acceptation de la DREAL.

L'extension du périmètre sur une partie importante de Saint-Géron, me semble relever d'une autre démarche.



### Dossiers revenus :

De nombreux bulletins individuels collectés pendant l'enquête :

- 78 arrivés par courriers,

Lors des permanences :

- 76 le 25 janvier,
- 30 le 16 février,
- 61 le 8 février,
- 95 le 25 février.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Secteur	N° Adloc	Limite	Catégorie terrain	Contenance par hectare	Nombre parcelles	Valeur provisionnelle	...
COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINT-PIERRE							
AB	39	ARVAST	0 51 22	0 22 22	7 7	246	
AE	47	ARVAST	0 04 02	0 04 02	1 1	20	
AE	124	FONDUS DES CHASSEURS	0 01 18	0 76 01	2 2	7242	342

Ainsi 340 comptes de propriétaires, sur les 427, ont pu être mis à jour et vérifiés.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°R1** : M. Daniel Antoine Jean POUQUET – 3 rue Emile Boire – 43360 BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle AK 87 sur la commune de Vergongheon pour la regrouper avec la parcelle ZC 7 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre, sans exclure un déplacement proche.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion de la parcelle AK 87 sur la commune de Vergongheon du périmètre d'AFAP.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L1 : M. Bernard CLAUD – Impasse des Chambées – 43000 AIGUILHE.**

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle AK 90 sur la commune de Vergongheon pour régulariser des échanges entre exploitants.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion de la parcelle AK 90 sur la commune de Vergongheon du périmètre d'AFAF.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L2 :** M. Jean BONNAFOUX – 14 rue de Peilharat -63570 BRASSAC-LES-MINES.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle AH 42 située au lieu-dit « Les Combes » sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre et la réattribution avec regroupement des autres parcelles voisines AH 93, AH 46, AH 97, etc...	La CIAF propose l'inclusion à l'unanimité de la parcelle AH 42 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.  La CIAF prend acte.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L3 :** M. Robert DELPEUX – 2 rue du maréchal ferrant – Rilhac – 43360 VERGONGHEON.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande l'inclusion de la parcelle A 927 sur la commune de Saint-Géron dans le périmètre de remembrement.	La CIAF propose à la majorité le maintien de l'exclusion de la parcelle A 927 sur la commune de Saint-Géron du périmètre d'AFAP.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L4 : M. Pascal CHARBONNIER – Balsac – 43360 SAINT-GERON**

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion des parcelles A 952, A 930, A 931, A 932 et A 929 sur la commune de Saint-Géron dans le périmètre d'aménagement foncier et d'envisager le remembrement sur le village de Balsac.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion des parcelles A 952, A 930, A 931, A 932 et A 929 sur la commune de Saint-Géron du périmètre d'AFAF.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L5:** M. Albert BOURNETON – Laroche – 2 route de Trendon – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion des parcelles A 933, A 926 et A 941 sur la commune de Saint-Géron dans le périmètre d'aménagement foncier.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion des parcelles A 933, A 926 et A 941 sur la commune de Saint-Géron du périmètre d'AFAP.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L6** : M. André BOUCHET – Gizaguet - 43360 SAINT-GERON.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion des parcelles A 255 et A 464 sur la commune de Saint-Géron.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion d'une partie de la parcelle A 255 (partie agricole). <u>Cf. plan joint.</u>

COMMUNE DE SAINT-GERON  
Section A parcelle 255  
CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
OBSERVATION L6 Mr BOUCHEIX André



Echelle 1/2500



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L7 :** M. Franck BERNARD – 2 rue du square – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande une modification du classement de la partie basse des parcelles ZL 168, ZL 169 et ZL 171 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre en T3 au lieu de T4.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L8** : Mme Eliane KLICHAMER – 113 Bd Lafayette – 63000 CLERMONT-FERRAND.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion des parcelles AK 87 et AK 86 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre pour échanger la parcelle ZH 37 contre la parcelle AK 86 malgré la perte de surface.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion des parcelles AK 87 et AK 86 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre du périmètre d'AFAF.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L9 : M. Michel TIVEYRAT – 2 rue des 2 barrières – Arvant – 43360 BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE.**

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
<p>Demande l'exclusion de la parcelle ZA 181 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre ayant obtenu un certificat d'urbanisme (CU) favorable pour une construction.</p> <p>Demande l'exclusion de la parcelle ZA 50 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre, voisine de la partie urbanisée et possédant un accès sur la voirie avec CU.</p> <p>Demande que le futur parcellaire soit désenclavé par une voie communale ou autre.</p>	<p>La CIAF propose à la majorité le maintien de l'inclusion des parcelles ZA 181 et ZA 50 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre du périmètre d'AFAP.</p>

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L10 :** M. Michel TIVEYRAT – 2 rue des 2 barrières – Arvant – 43360 BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'extension du périmètre d'aménagement foncier pour inclure la parcelle AE 116 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.	La CIAF propose à la majorité le maintien de l'exclusion de la parcelle AE 116 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre du périmètre d'AFAP.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L11 : Mme Elizabeth CROZATIER – 12 rue Jules Guesde – 43100 BRIOUDE.**

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle AE 114 sur la commune de Bournoncle, exploitée par le GAEC des pensées, dans le périmètre d'AFAP et le rapprochement aux parcelles ZL 197 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre et A 366 et A 369 sur la commune de Saint-Géron.	La CIAF propose à la majorité le maintien de l'exclusion de la parcelle AE 114 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre du périmètre d'AFAP.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L12** : M. Jacques CHAZELLE – 6 place de l'abreuvoir – 43360 BOURNOCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande que la totalité de la parcelle A 623 sur la commune de Saint-Géron soit classée en T3.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement de la parcelle A 623 sur la commune de Saint-Géron.
Demande que la totalité de la parcelle ZC 3 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre soit classée en T4.	La CIAF propose à l'unanimité la modification du classement de la parcelle ZC 3 de T5 en T4 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre. <u>Cf. plan joint.</u>

# COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

## Section ZC parcelle 3

### CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

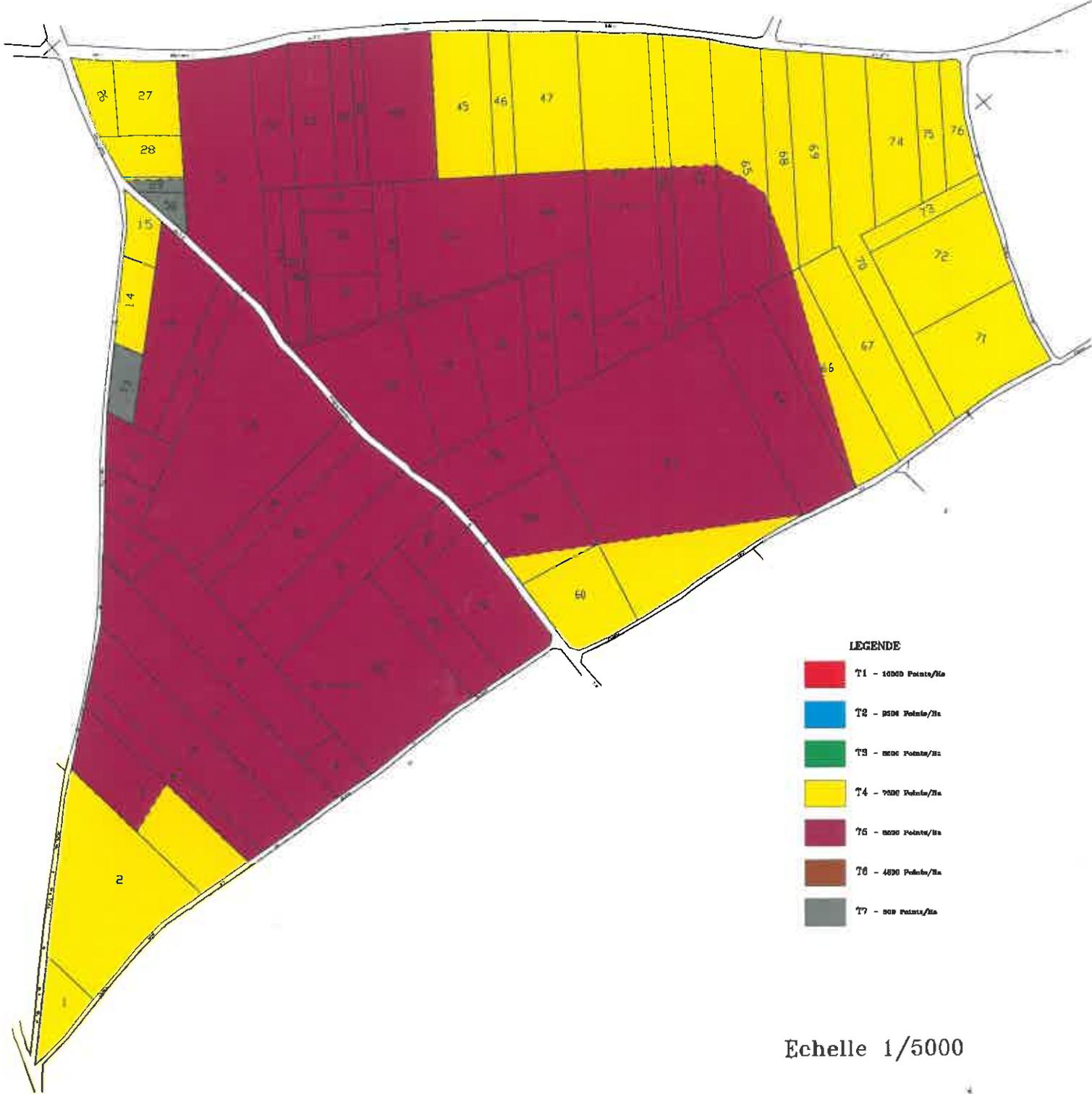
### OBSERVATION L12-L27-L37-L42



#### Ancienne décomposition

T4 46a56	3492 points
T5 46a34	3012 points
<u>92a90</u>	<u>6504 points</u>

DE



COMMUNE

#### LEGENDE

- T1 - 10000 Points/ha
- T2 - 8000 Points/ha
- T3 - 6000 Points/ha
- T4 - 4000 Points/ha
- T5 - 2000 Points/ha
- T6 - 1000 Points/ha
- T7 - 500 Points/ha

Echelle 1/5000

# COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

## Section ZC parcelle 3

### CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

### OBSERVATION L12-L27-L37-L42

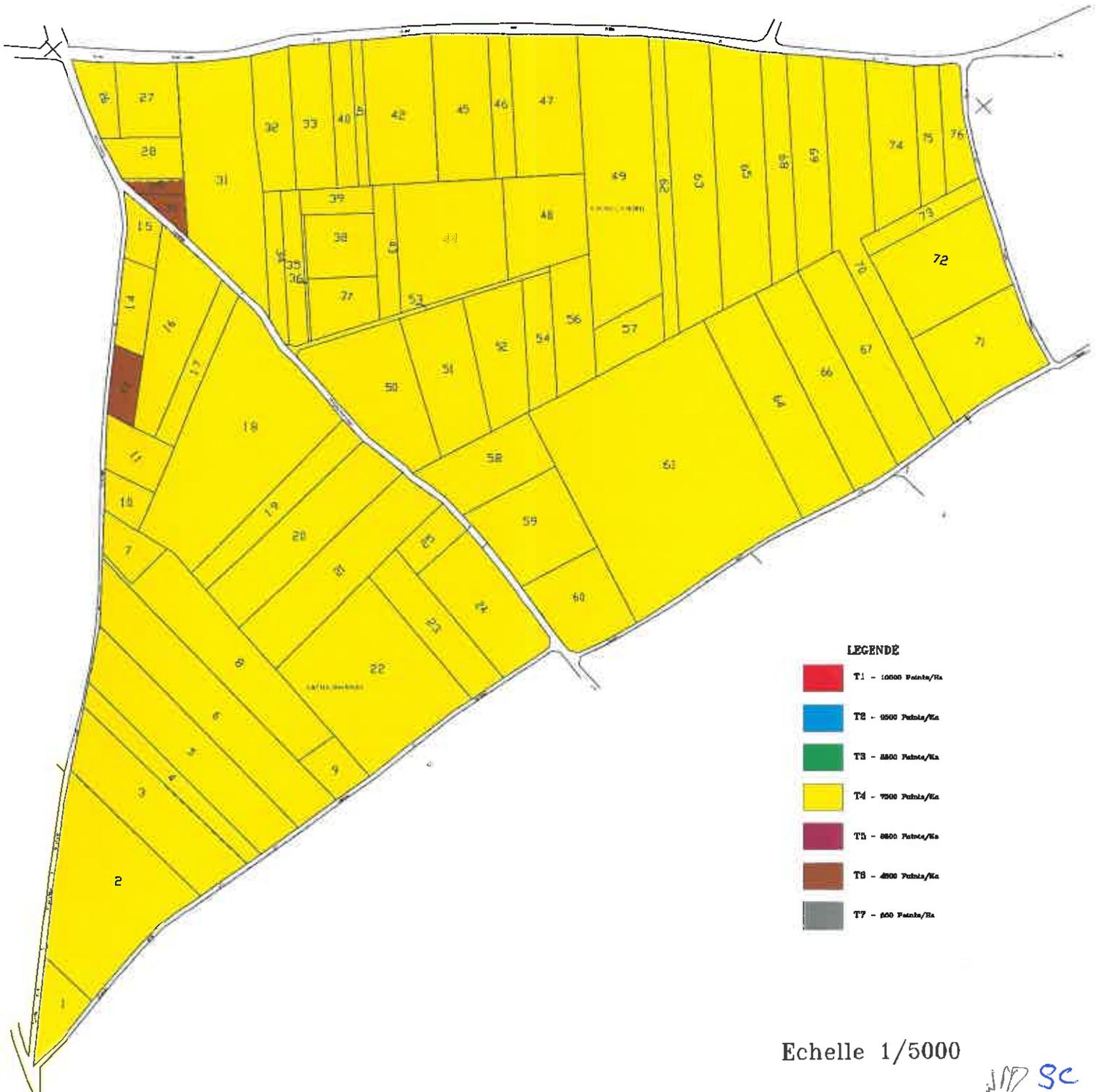
### PROPOSITION DE LA CIAF

Nouvelle décomposition

T4 92a90 6968 points



DE



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L13** : M. Emilien MAZOYER et Mme Christiane MAZOYER – 18 rue du souvenir –  
bard – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande la révision du classement de la parcelle ZH 75 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre en T2 au lieu de T3 actuellement.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement de la parcelle ZH 75 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observations n°L14 et L14-1 :** Mme Angèle DELMAS – 7 route de Rilhac – 43360 BOURNOCLE-SAINTE-PIERRE, Mme Martine DELAMS – 4 bis rue Alphonse Merrheim – 42100 SAINT-ETIENNE et M. Daniel DELMAS – 30 Les Planquettes – 15150 SAINT-GERONS.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande que les parcelles AH 84, AH 13 et ZC 107 demeurent en l'état et qu'il n'y soit apporté aucune modification. D'autres propriétés sont susceptibles de favoriser le nouveau découpage foncier.	La CIAF prend acte.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L15** : Indivision CHAZELLE, M. Daniel CHAZELLE – 109 avenue de la gare – 43100 BRIOUDE et M. Roland CHAZELLE – 5 avenue de Lamothe – 43100 BRIOUDE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
<p>Contestent le classement en T2, T3 et T4 de la parcelle ZH 139 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre. L'exploitant M. Guillaume BLANC n'a pas été convoqué à la sous-commission lors du classement de cette parcelle et n'a donc pu s'exprimer sur la qualité du terrain qu'il considère à 50 % en T 2 et 50 % en T3. Pour lui le classement en T4 n'est pas justifié ; il en est de même pour les réclamants. Nous souhaitons être entendus par la commission intercommunale, lors de l'étude et sur le terrain si nécessaire en présence de l'exploitant.</p>	<p>Après avoir entendu MM. CHAZELLE et pris connaissance de la proposition de la sous-commission qui a entendu MM. CHAZELLE le 18 mars 2019 en salle et lors des visites de terrain, la CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement de la parcelle ZH 139 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.</p>

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L16** : M. Daniel CHAZELLE – 109 avenue de la gare – 43100 BRIOUDE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
<p>Conteste le classement en T3 de la parcelle ZK 107 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre. L'exploitant, M. Guillaume BLANC, n'a pas été convoqué à la sous-commission lors du classement de cette parcelle et n'a donc pas pu s'exprimer sur la qualité du terrain. Considère avec l'exploitant que cette parcelle doit être classée en T2 pour respecter une logique d'homogénéité avec les parcelles riveraines 141, 142, 143, 97, 99, 93. Les parcelles 106 et 103 étant en contrebas d'un talus de 2 m et marquant la limite avec une zone T3. Souhaite être entendu par la commission intercommunale, lors de l'étude et sur le terrain si nécessaire, en présence de l'exploitant.</p>	<p>Après avoir entendu MM. CHAZELLE et pris connaissance de la proposition de la sous-commission qui a entendu MM. CHAZELLE le 18 mars 2019 en salle et lors des visites de terrain, la CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement de la parcelle ZK 107 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.</p>

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L17 :** Mme Nicole SOULIER (née PIC) – 4 Clamont – 43360 LORLANGES.

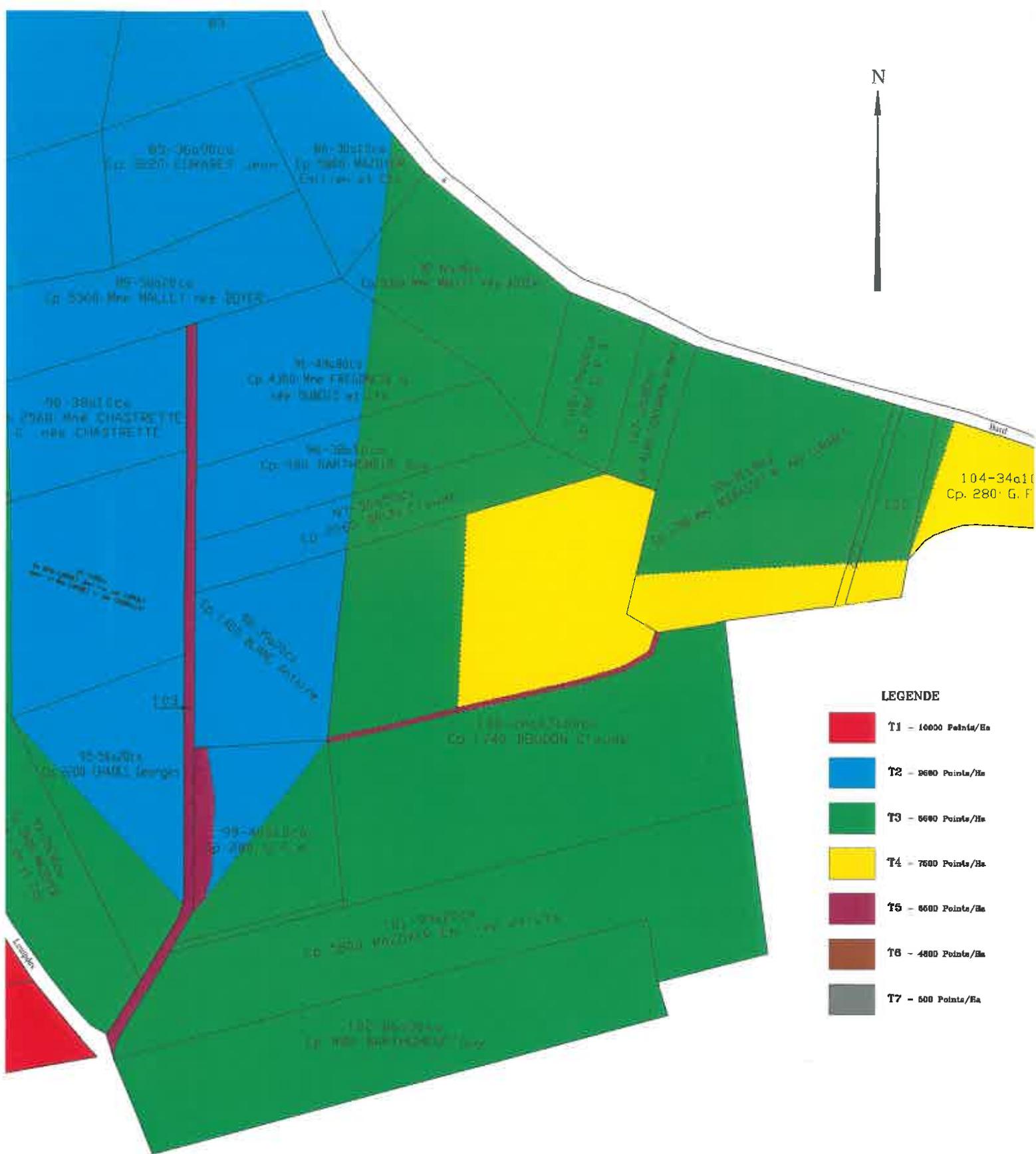
<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande de vérifier la partie classée en T7 de la parcelle ZL 209 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre qui paraît plus grande qu'en réalité.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement de la parcelle ZL 209 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L18** : M. Claude BOUDON – Bournoncle-Saint-Julien – 43100 BEAUMONT (compte 1740).

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande le classement de la parcelle ZH 100 en T3.	LA CIAF propose à l'unanimité la modification de classement présentée dans le <u>plan joint</u> .
Demande l'inclusion des parcelles ZK 118 et ZK 119 sous Bard.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.
Et demande le rapprochement avec la parcelle ZH 100.	La CIAF prend acte



COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

Section ZH parcelle 100

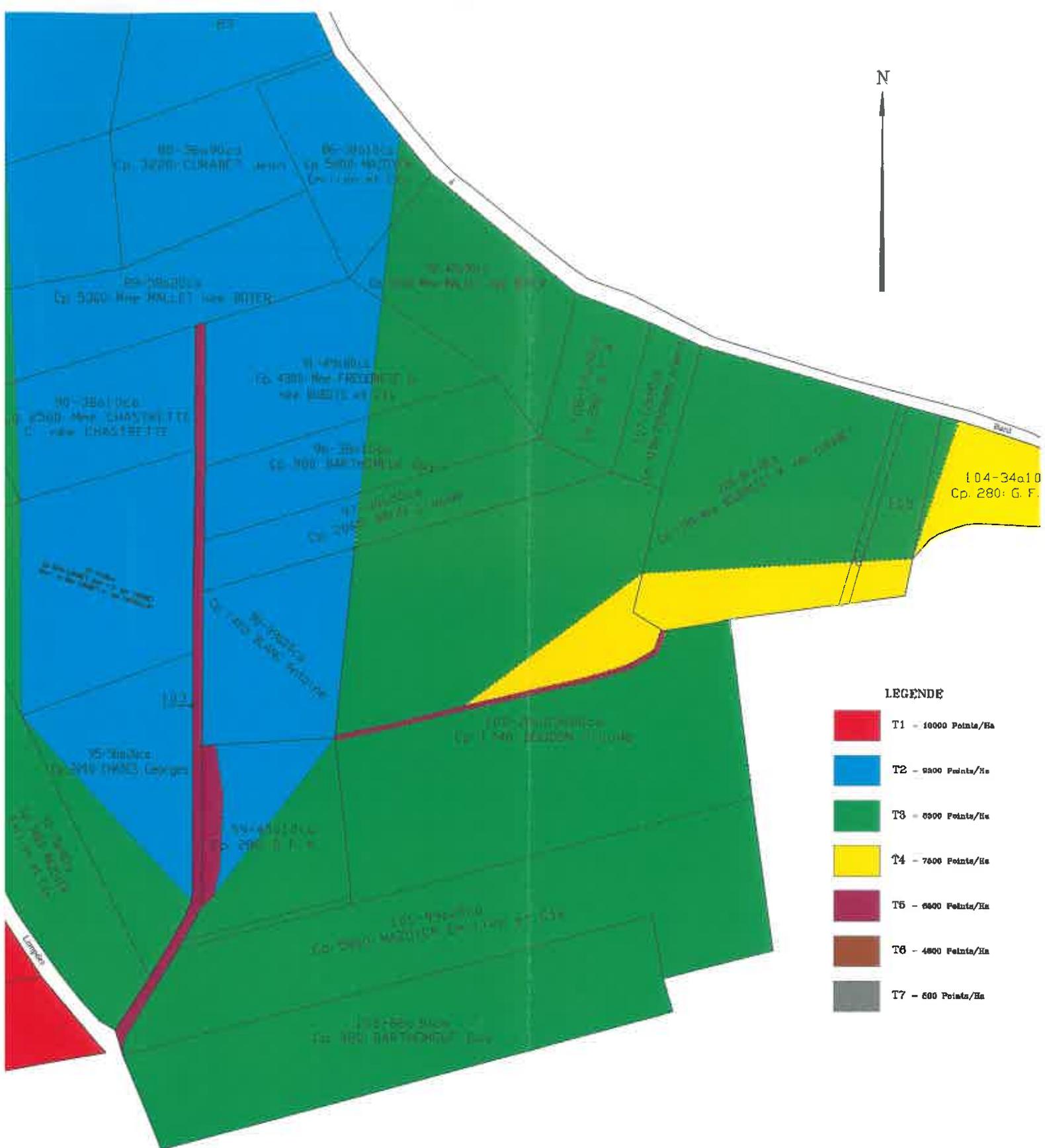
CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

OBSERVATION L18 Mr BOUDON Claude

Ancienne décomposition

T3 1ha45a70	12385 points
T4 55a25	4144 points
<u>T5 2a85</u>	<u>185 points</u>
2ha03a80	16714points

Echelle 1/2000



COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE  
 Section ZH parcelle 100  
 CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
 OBSERVATION L18 Mr BOUDON Claude  
 PROPOSITION DE LA CIAF

Nouvelle décomposition

T3 1ha87a81	15964 points
T4 13a14	986 points
<u>T5 2a85</u>	<u>185 points</u>
2ha03a80	17135points

Echelle 1/2000

JPD SC

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L19** : M. Bernard ROCHE – Gizac – 43360 – SAINT-GERON.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion des parcelles AK 86, AK 88 sur la commune Vergongheon et AO 123 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre dans le périmètre à aménager.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion des parcelles AK 86 et AK 88 sur la commune de Vergongheon et l'inclusion des parcelles 107, 108, 112, 113, 122, 123, 177, 178, 179, 180 de la section AO sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L20 :** Mme Liliane COUE (née MERCIER) – 32 chemin de Pressat – Frugerolles – 43100 FONTANNE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle A 925 sur la commune de Saint-Géron et le rapprochement vers les parcelles A 726, A 727 et A 728 au lieu-dit « Le Graix ».	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion de la parcelle A 925 sur la commune de Saint-Géron.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L21** : M. Raymond VIRAT – 3 rue des treilles – Peyssanges – 43360 BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande de révision du classement en T7 de la parcelle AP 45 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre, toutes les parcelles environnantes sont classées en T3.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement de la parcelle AP 45 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

Observation n°L22 : Mme Huguette BOUGE – Le Zouave – 43320 SANSSAC-L'EGLISE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion des parcelles A 974 et A 975 sur la commune de Saint-Géron dans le périmètre de remembrement.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion des parcelles A 974 et A 975 sur la commune de Saint-Géron.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L23 :** Mme Angélique (Monique) MAZOYER – 16 rue Clara Malraux – 03400 YZEURE.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande de modification du classement de la parcelle ZC 78 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre de T5 en T4.	La CIAF propose à l'unanimité la modification du classement de la parcelle ZC 78 de T5 en T4 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre. <u>Cf. plan joint</u>





COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L24 :** Mme GIRAUD Viviane née CHANTEMESSE – 7 Les Martinettes – 18340 SOYE-EN-SEPTAINE

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Veux regrouper les parcelles 95, 102, 103, 112, 113 de la section ZL sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre de CHANTEMESSE Viviane, Jean et Aline avec la parcelle ZH 100.	La CIAF prend acte.
Demande l'inclusion des parcelles ZK 137, ZK 138 et ZK 141 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.
Demande de ramener ces parcelles sur ZH 100 ou à rester sur place en les regroupant avec la parcelle ZK 118 de l'exploitant GFA ST-JULIEN.	La CIAF prend acte.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L25 :** GFA PEYCELON, M. Claude BOUDON – Bournoncle-Saint-Julien – 43100 BEAUMONT et Mme Rosine ISABELLE née PEYCELON – 30 rue Gabriel Péri – 63000 CLERMONT-FERRAND.

Observation portant sur le ou les points suivants	Décision de la CIA de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande le rapprochement des parcelles ZH 99, ZH 104 et ZH 108 de la parcelle ZH 100 que travail l'EARL DE ST-JULIEN (BOUDON Claude).	La CIAF prend acte.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L26** : M. Lucien THOMAS – 1 route de Clermont – 63114 MONTPEYROUX.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Voudrais rapprocher les parcelles ZB 104 et ZM 31. Désire que la parcelle ZL 40 ne soit pas déplacée.	La CIAF prend acte.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L27** : M. Alain ALZAIS 16 route des écoles – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Différence de classement de la parcelle ZC 31 par rapports aux parcelles ZC 148, ZC 149 ou ZC 140.	La CIAF propose à l'unanimité la modification du classement des parcelles 16, 17, 31, 58 et 59 sur la section ZC sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre de T5 à T4. <u>Cf. pian joint</u>

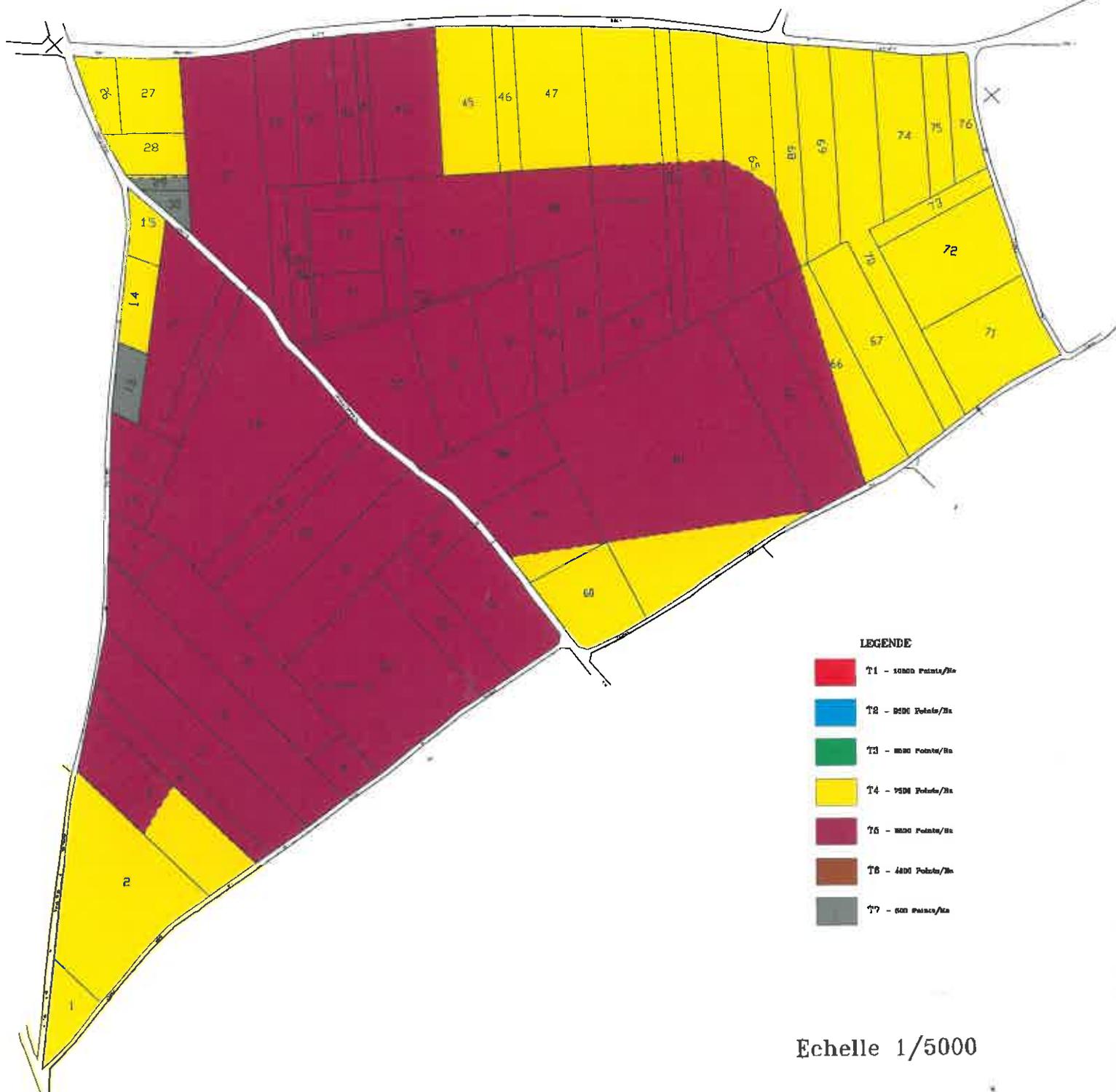
COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE  
 Section ZC parcelles 16-17-31-58-59  
 CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
 OBSERVATION L12-L27-L37-L42



Ancienne décomposition

ZC 16	ZC 31	ZC 59
T5 74a70 4856 points	T5 1ha36a40 8866 points	T4 11a25 844 points
ZC 17	ZC 58	T5 59a75 3884 points
T5 30a20 1963 points	T5 58a10 3777 points	T5 71a00 4728 points

DE



LEGENDE

- T1 - 10000 Points/ha
- T2 - 8000 Points/ha
- T3 - 6000 Points/ha
- T4 - 4000 Points/ha
- T5 - 3000 Points/ha
- T6 - 2000 Points/ha
- T7 - 500 Points/ha

Echelle 1/5000

# COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

Section ZC parcelles 16-17-31-58-59

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

OBSERVATION L12-L27-L37-L42

## PROPOSITION DE LA CIAF

Nouvelle décomposition

ZC 16

ZC 31

T4 74a70 5603 points

T4 1ha36a40 10230 points

ZC 59

ZC 17

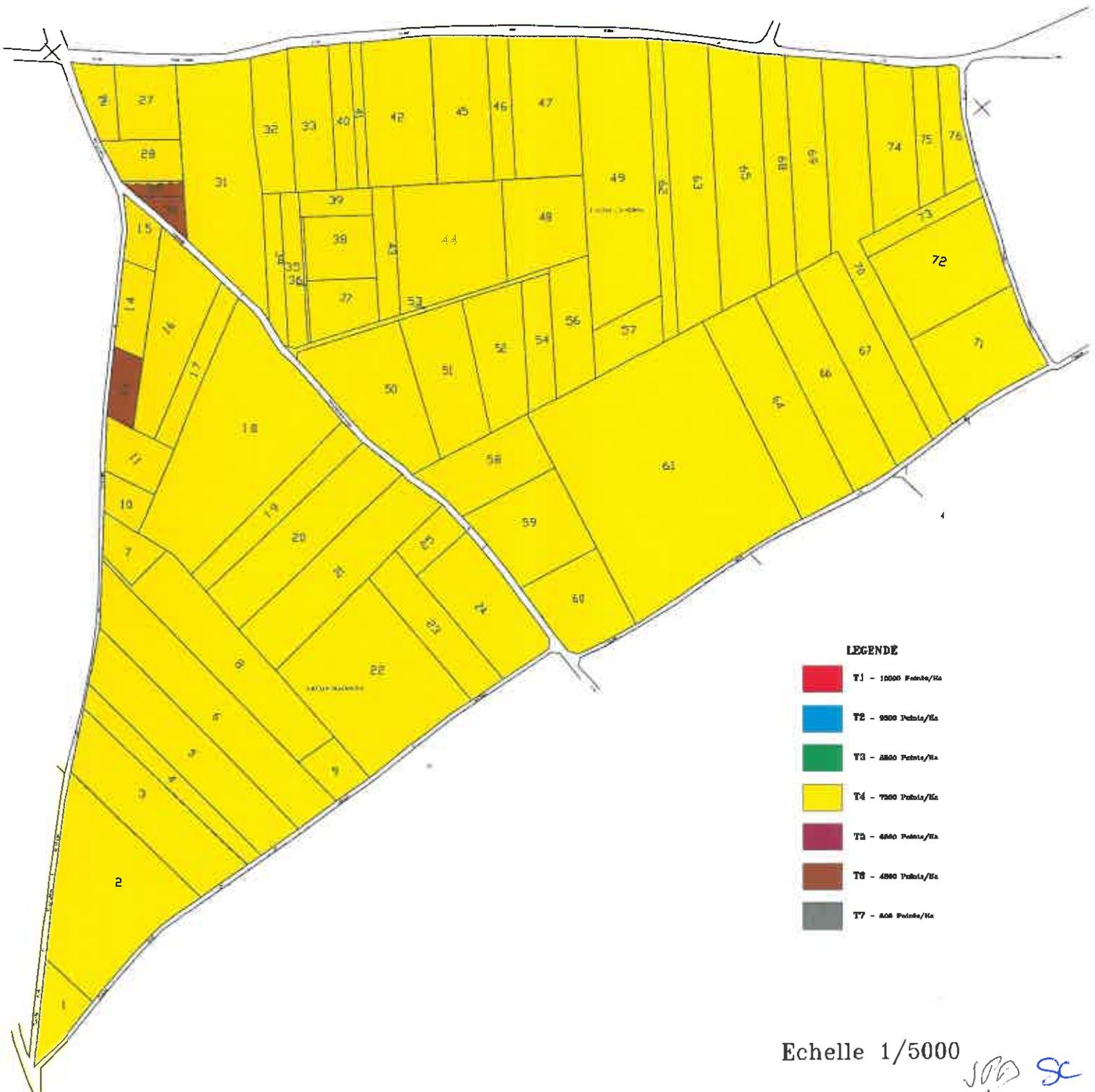
ZC 58

T4 71a00 5325 points

T4 30a20 2265 points

T4 58a10 4358 points

DE



Echelle 1/5000

JDD SC

COMMUNE

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L28** : M. Jean-Louis BLANDIN – Route de Lamothe – 43100 BRIOUDE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle A 476 sur la commune de Saint-Géron limitrophe du périmètre.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion de la parcelle A 476 sur la commune de Saint-Géron.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L29** : M. Marc MOSNIER – 17 avenue de la Rochelambert – 43350 SAINT-PAULIEN.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Souhaite que sa parcelle ZD 30 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre ne soit pas déplacée afin de réaliser un projet de lotissement à proximité de la nouvelle route.	La CIAF prend acte.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L30** : M. Pierre CURABET – 7 rue du stade – 43100 COHADE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Souhaite que le classement de la partie sud de la parcelle ZH 71 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre soit reçu et classé en T2 au lieu de T3.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement de la parcelle ZH 71 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

Observation n°L31 : M. Vincent MEYNADIER – Tissac – 43360 SAINT-GERON.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
<p>Demande :</p> <p>le classement en T4 de la parcelle A 1874 sur la commune de Saint-Géron ;</p> <p>le classement en T4 de la pointe de la parcelle A 758 sur la commune de Saint-Géron (idem que la point de la parcelle A 761) ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le classement en T4 des parcelles A 744, A 745 et A 742 sur la commune de Saint-Géron (parcelles meilleures que le secteur vers la parcelle A 1833) ;</li><li>- le classement en T4 des parcelles ZL 268, ZL 9 et ZL 10 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre ;</li><li>- le classement en T3 des parcelles ZL 18, ZL 15, ZL 19, ZL 20, ZL 23 et ZL 24 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.</li></ul> <p>Demande une extension du périmètre remembré sur la commune de Saint-Géron. Il faudrait arriver jusqu'au village de Rioumartin et remonter au village de Balsac et à l'A75. Il risque d'y avoir des difficultés avec les échanges de cultures actuels avec des parcelles en dehors du périmètre.</p>	<p>La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement des parcelles A 1874, A 758, A 744, A 745 et A 742 sur la commune de Saint-Géron et des parcelles 268, 9, 10, 18, 15, 19, 20, 23 et 24 sur la section ZL sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre</p>          <p>La CIAF propose à l'unanimité de ne pas étendre le périmètre jusqu'aux villages de Rioumartin et l'A75.</p>

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L32 :** Mme Raymonde PENIDE – 15 rue chèvrerie – 43100 BRIOUDE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande de revoir le classement : <ul style="list-style-type: none"><li>- de la partie T4 de la parcelle ZA 27 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre en T3,</li><li>- de la partie T6 de la parcelle A 484 sur la commune de Saint-Géron en T5,</li><li>- de la parcelle A 1615 en rajoutant une bande de 10 m de T7 au-dessous de la partie T7.</li></ul>	La CIAF propose à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"><li>- le maintien du classement des parcelles ZA 27 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre,</li><li>- la modification du classement des parcelles A 484 et A 1615 sur la commune de Saint-Géron.</li></ul> <b><u>Cf. plans joints.</u></b>

COMMUNE DE SAINT-GERON  
Section A parcelle 484  
CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
OBSERVATION L32 Mme PENIDE Raymonde

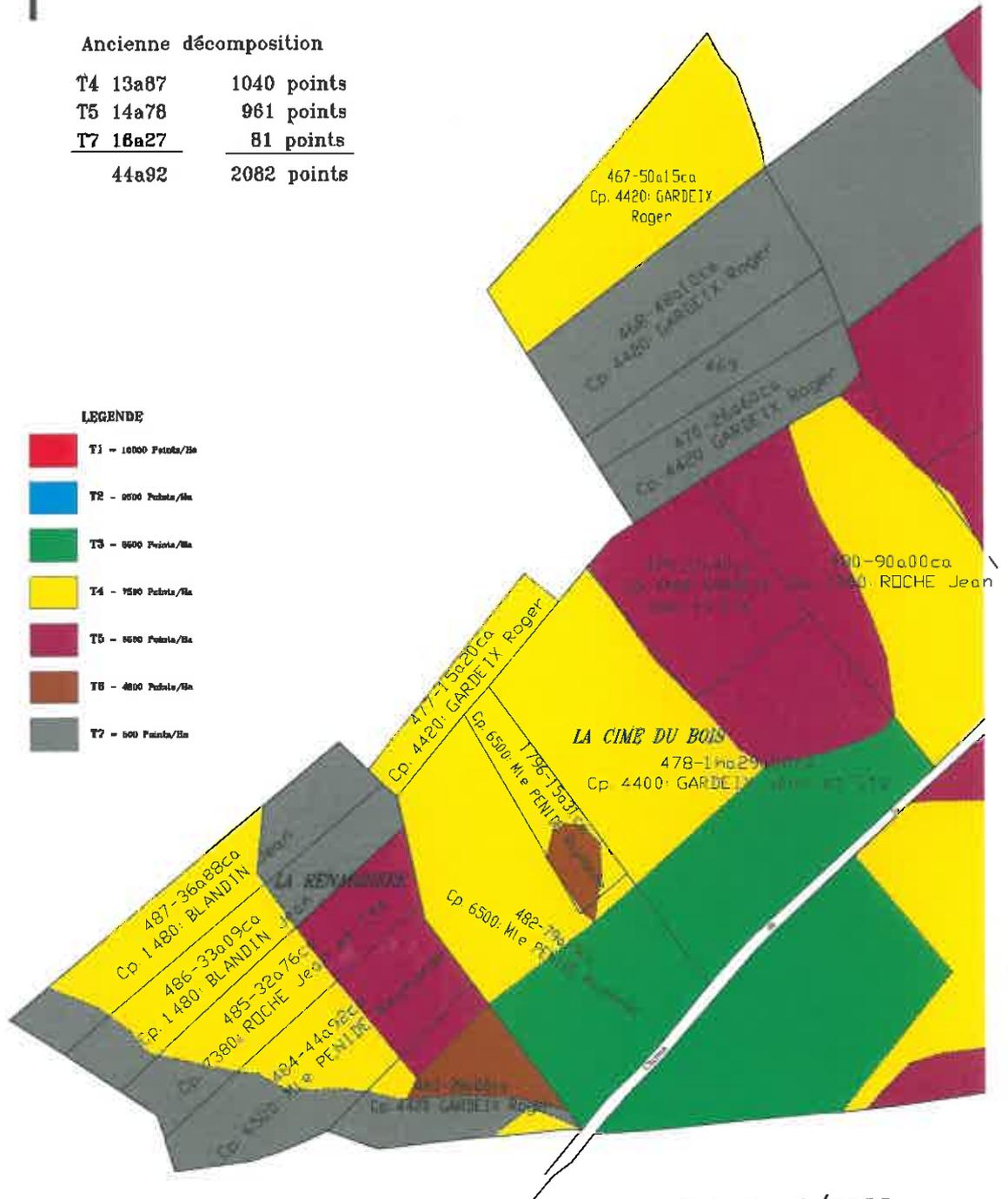


Ancienne décomposition

T4 13a87	1040 points
T5 14a78	961 points
<u>T7 16a27</u>	<u>81 points</u>
44a92	2082 points

LEGENDE

	T1 - 10000 Points/ha
	T2 - 0500 Points/ha
	T3 - 0600 Points/ha
	T4 - 0500 Points/ha
	T5 - 0600 Points/ha
	T6 - 4800 Points/ha
	T7 - 500 Points/ha



COMMUNE DE SAINT-GERON  
Section A parcelle 484

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
OBSERVATION L32 Mme PENIDE Raymonde  
PROPOSITION DE LA CIAF

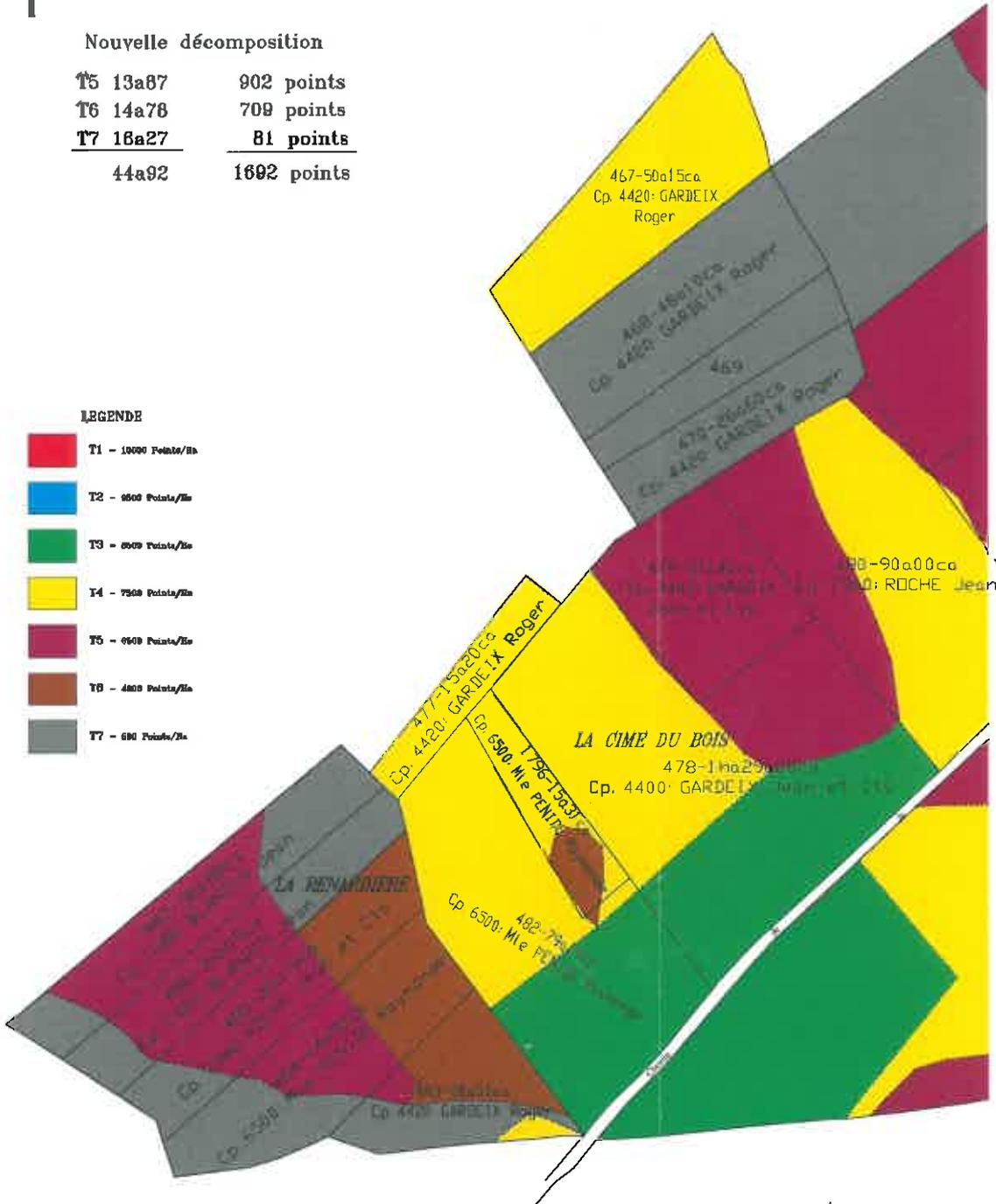


Nouvelle décomposition

T5 13a87	902 points
T6 14a78	709 points
<u>T7 16a27</u>	<u>81 points</u>
44a92	1692 points

LEGENDE

	T1 - 10000 Points/ha
	T2 - 6000 Points/ha
	T3 - 5000 Points/ha
	T4 - 7500 Points/ha
	T5 - 6000 Points/ha
	T6 - 4000 Points/ha
	T7 - 600 Points/ha



Echelle 1/2500

JPB SC

COMMUNE DE SAINT-GERON  
 Section A parcelle 1615  
 CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
 OBSERVATION L32 Mme PENIDE Raymonde

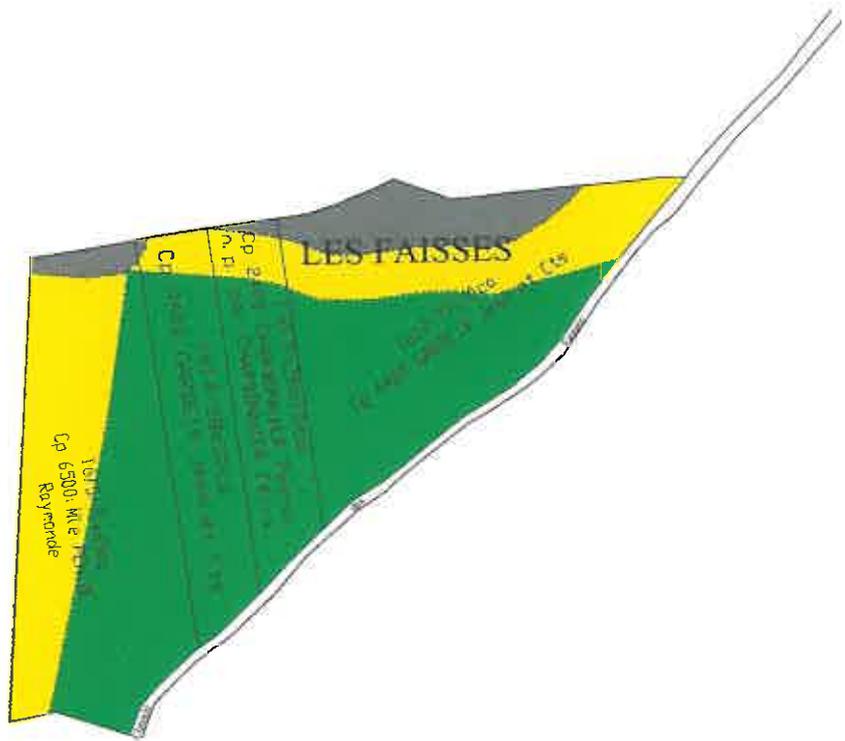


Ancienne décomposition

T3 36a25	3081 points
T4 32a59	2444 points
<u>T7 2a81</u>	<u>14 points</u>
71a65	5539 points

LEGENDE

	T1 - 10000 Points/Ha
	T2 - 8000 Points/Ha
	T3 - 6500 Points/Ha
	T4 - 5000 Points/Ha
	T5 - 4500 Points/Ha
	T6 - 4000 Points/Ha
	T7 - 300 Points/Ha



EXCLU

Echelle 1/2500

COMMUNE DE SAINT-GERON

Section A parcelle 1615

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

OBSERVATION L32 Mme PENIDE Raymonde

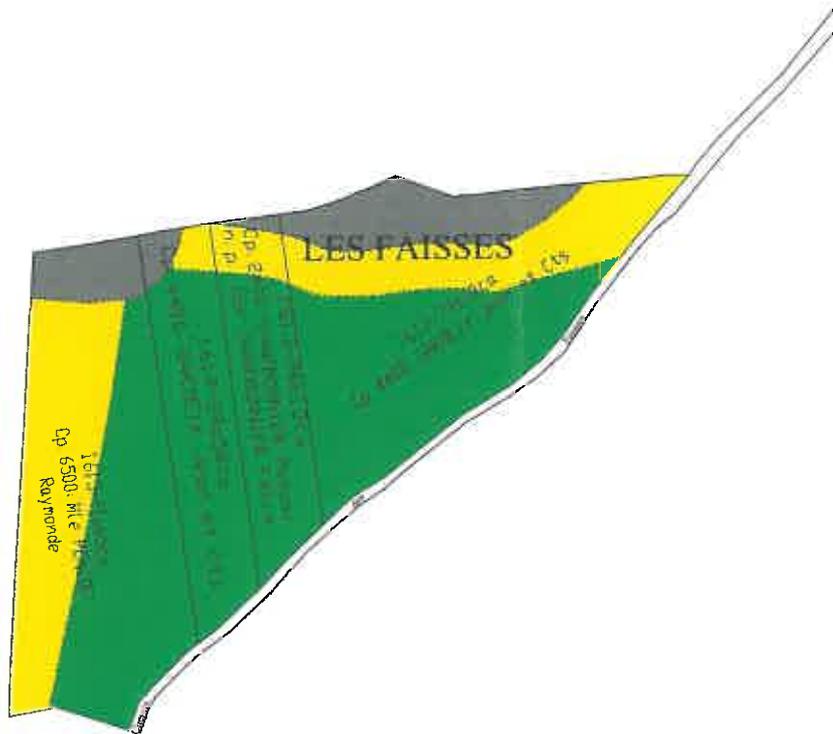
PROPOSITION DE LA CIAF

Nouvelle décomposition

T3 35a71	3035 points
T4 29a51	2213 points
<u>T7 6a43</u>	<u>32 points</u>
71a65	5280 points

LEGENDE

	T1 - 10000 Points/ha
	T2 - 6000 Points/ha
	T3 - 3500 Points/ha
	T4 - 7500 Points/ha
	T6 - 8500 Points/ha
	T8 - 4000 Points/ha
	T7 - 800 Points/ha



EXCLU

Echelle 1/2500

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L33** : M. Guy LACOSTE – Peyssanges – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande de conserver les parcelles AO 183 et ZB 100 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre et disposant d'un CU ; les parcelles ZM 15, ZM 16, AP 27, AP 31, AP 33, AP 42 (puis), AP 43, AP 44, ZM28, ZM 26, AP107 (puits), ZA52, ZA 56 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre, proches de Peyssanges et du corps de ferme ; et A 518 (vigne) sur la commune de Saint-Géron.	La CIAF prend acte.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L34 :** Mme. Angélique LACOSTE – Arrest – 4 Che de la Buge du bois – 43250  
SAINTE-FLORINE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande de conserver la parcelle ZB 141 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre susceptible d'être constructible avec certificat d'urbanisme déjà obtenu.	LA CIAF prend acte.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L35 :** Mme Danielle VIGIER – 11 rue des trois fontaines – Bard – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande la modification du classement de T4 en T3 de la parcelle ZH 56 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.	La CIAF propose à l'unanimité la modification du classement de la parcelle ZH 56 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre. <b><u>Cf. plan joint.</u></b>

COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINT-PIERRE

Section ZH parcelle 56

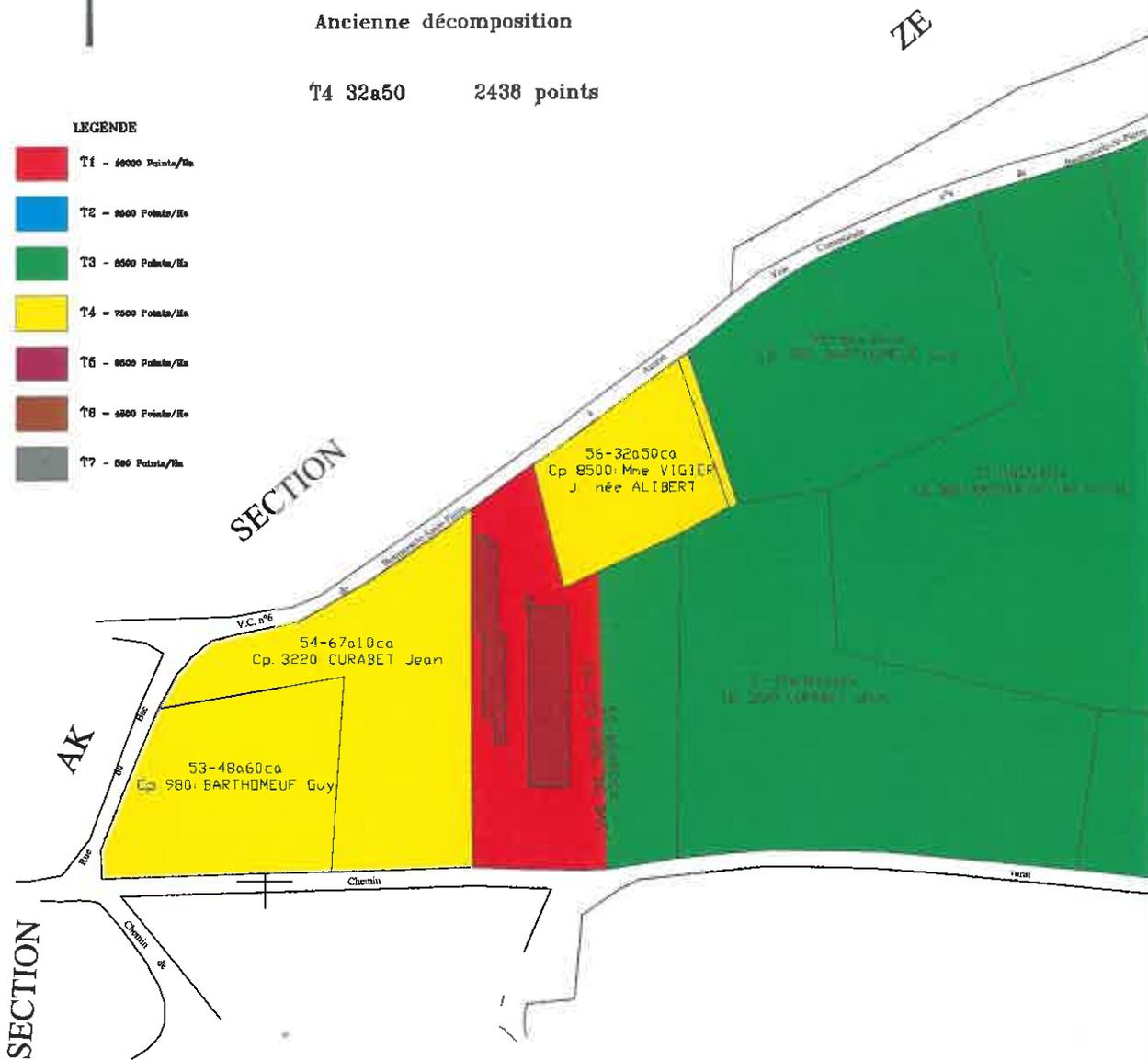
CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
OBSERVATION L35 Mme VIGIER Danielle

Ancienne décomposition

T4 32a50 2438 points

LEGENDE

	T1 - 4000 Points/Ha
	T2 - 4000 Points/Ha
	T3 - 6500 Points/Ha
	T4 - 7000 Points/Ha
	T5 - 8500 Points/Ha
	T6 - 8200 Points/Ha
	T7 - 500 Points/Ha



Echelle 1/2000

COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

Section ZH parcelle 56

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
OBSERVATION L35 Mme VIGIER Danielle  
PROPOSITION DE LA CIAF

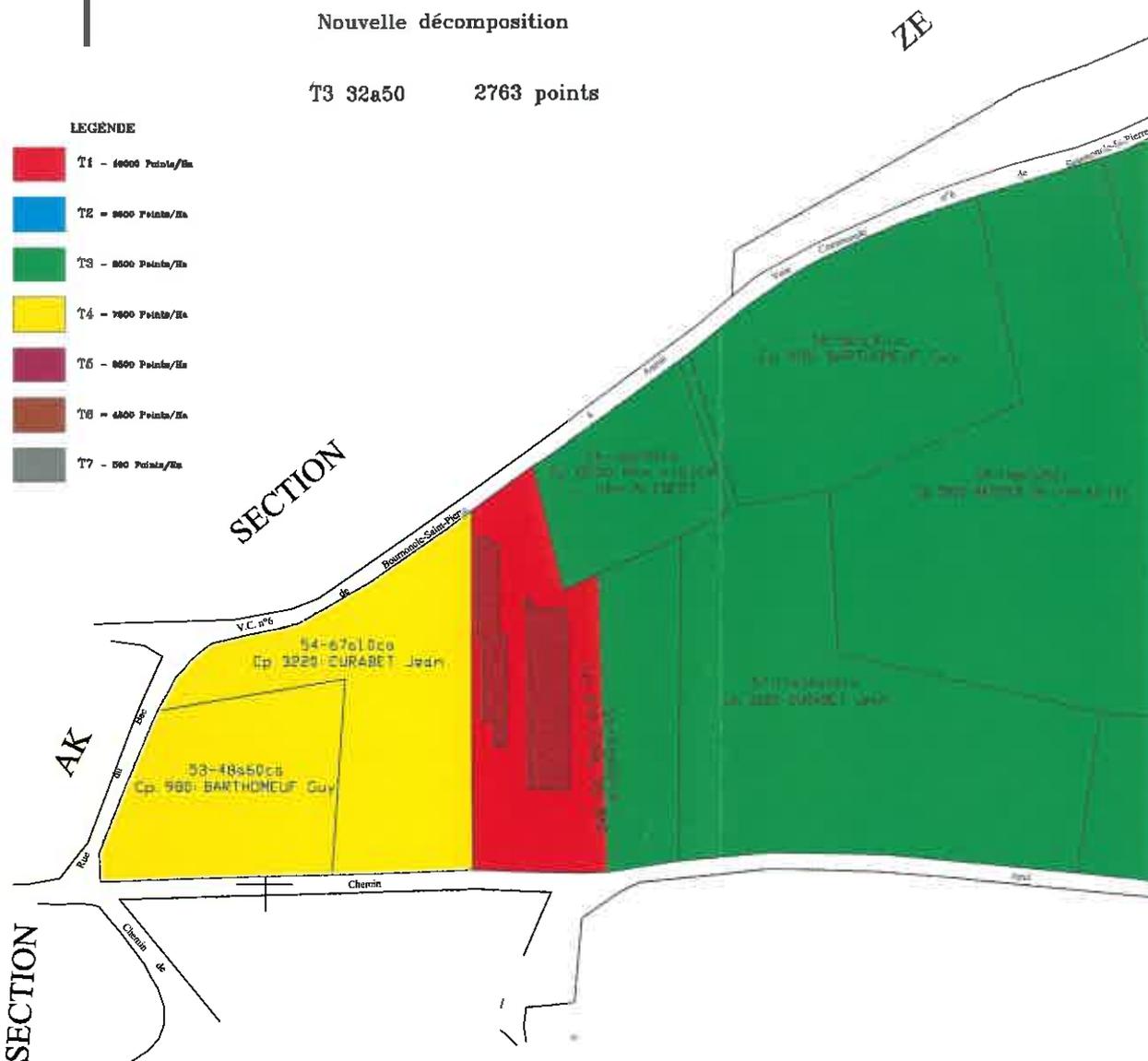
Nouvelle décomposition

T3 32a50 2763 points



LEGENDE

- T1 - 6000 Points/ha
- T2 - 9000 Points/ha
- T3 - 8000 Points/ha
- T4 - 7000 Points/ha
- T5 - 9500 Points/ha
- T6 - 4000 Points/ha
- T7 - 500 Points/ha



Echelle 1/2000

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L36 :** M. Marcel Jean-Paul CHAZELLE – 7 routes des écoles – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande que parcelle AK 113 soit incluse dans le périmètre d'aménagement en vue d'un échange avec la parcelle AK 9	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion de la parcelle AK 113 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.  La CIAF prend acte.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L37** : M. Marcel Jean-Paul CHAZELLE – 7 route des écoles – 43360 BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Souhaite que le classement en T5 de la zone ZC partie nord soit modifié en T4.	La CIAF propose à l'unanimité la modification du classement des parcelles de la section ZC sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre de T5 à T4. <u>Cf. plan joint</u>

# COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINT-PIERRE

## Section ZC parcelles 19-21

### CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

### OBSERVATION L12-L27-L37-L42



#### Ancienne décomposition

ZC 19

T5 46a50

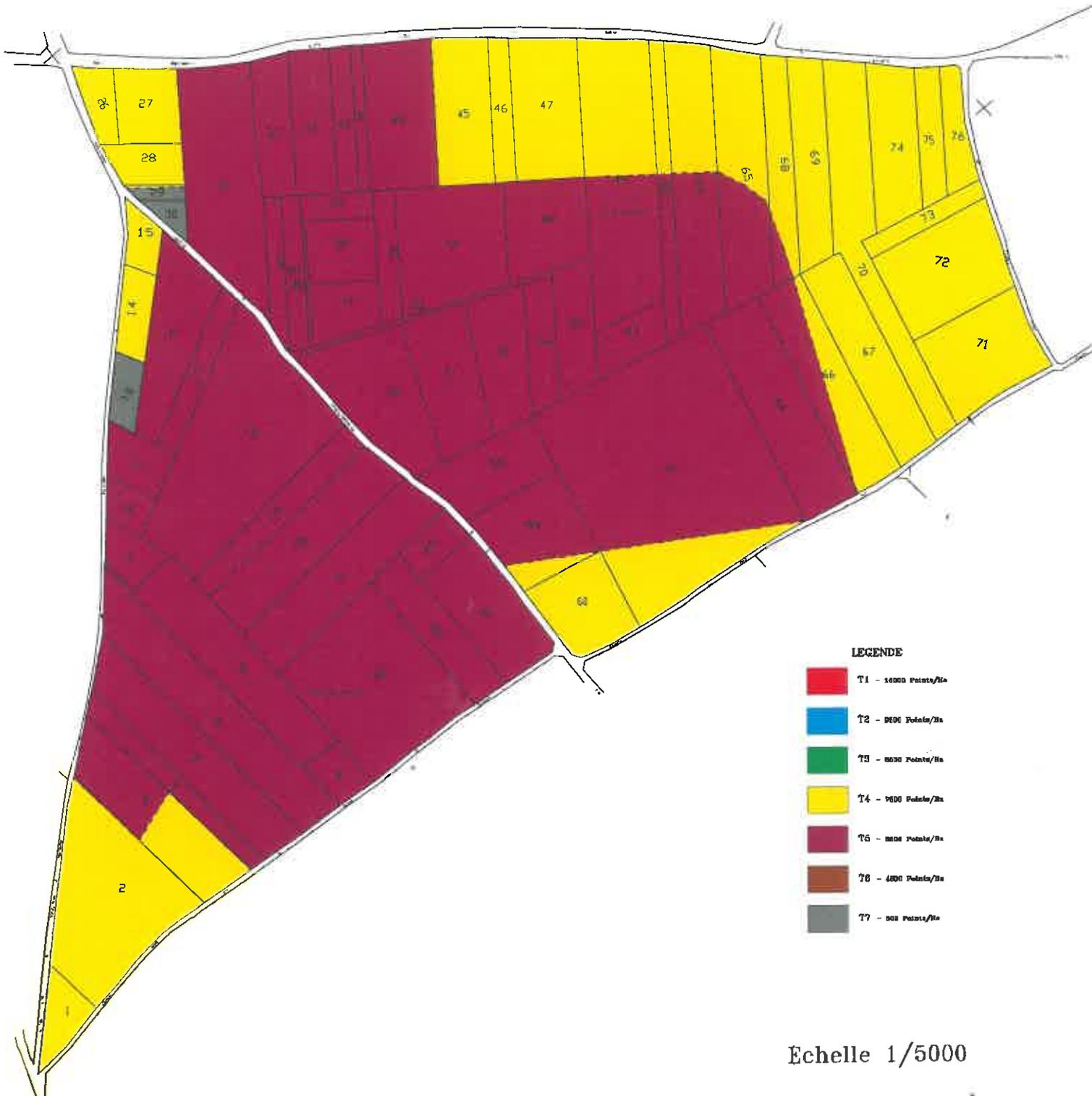
3023 points

ZC 21

T5 98a90

6429 points

DE



COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

Section ZC parcelle 19-21

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

OBSERVATION L12-L27-L37-L42

PROPOSITION DE LA CIAF

Nouvelle décomposition

ZC 19

T4 46a50

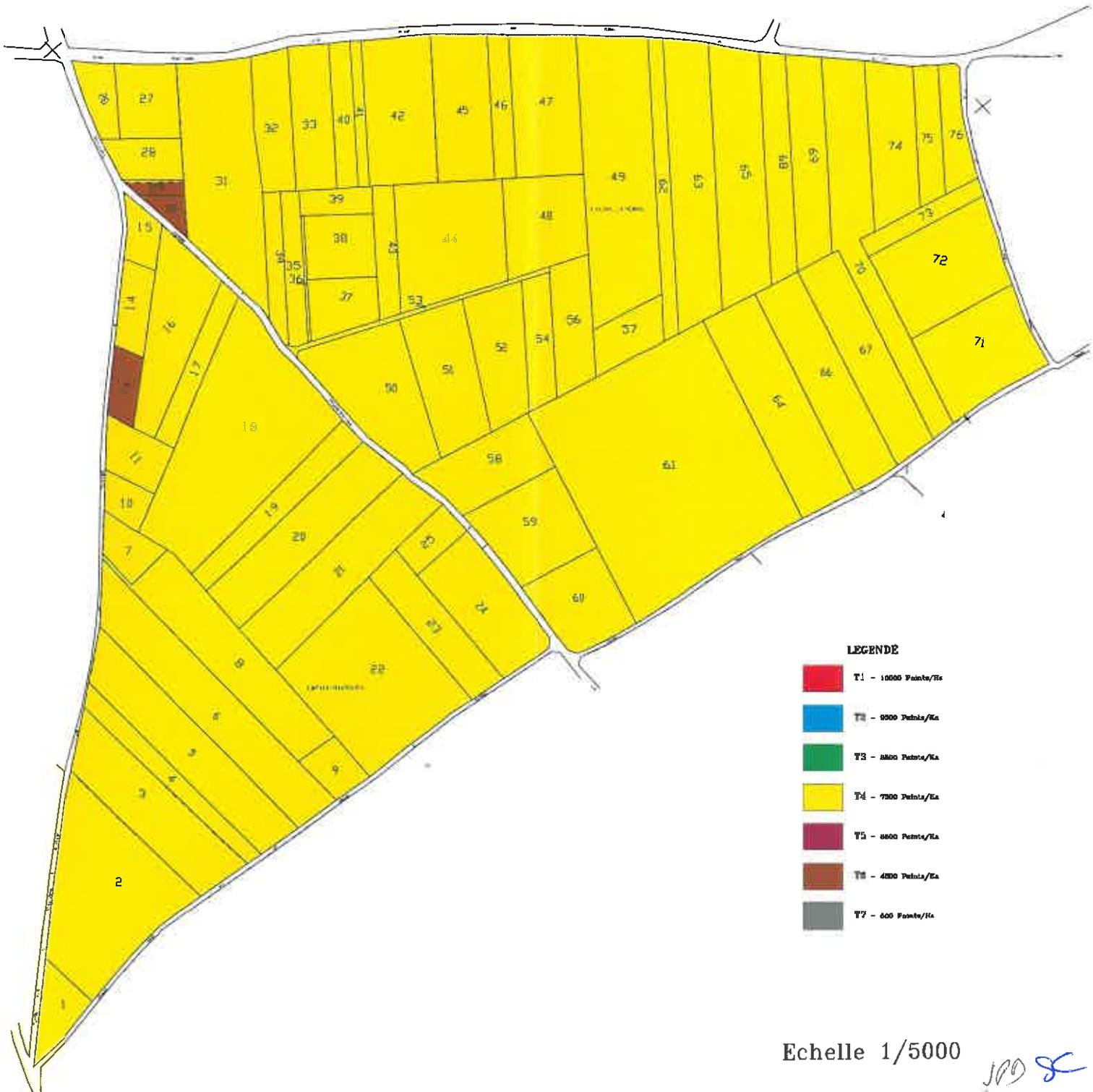
3488 points

ZC 21

T4 98a90

7418 points

DE



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L38** : Mme Françoise LAUBY – 23 rue nationale – 45190 CRAVANT.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Souhaite que les parcelles 963, 978, 938, 944, 942, 943, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 956, et 955 sur la section A sur la commune de Saint-Géron (Rochevoux) soient incluses dans le périmètre.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion des parcelles 963, 978, 938, 944, 942, 943, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 956, et 955 sur la section A sur la commune de Saint-Géron (Rochevoux).

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L39 : M. Roger GARDEIX – Gizac – 43360 SAINT-GERON.**

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
<p>Demande de revoir le classement de la parcelle A 477 en T3 sur la commune de Saint-Géron.</p> <p>Demande de revoir le classement des parcelles A 478, A 482 et A 1796 en T3 à partir de l'angle du bois et jusqu'à la moitié de la parcelle A 479.</p>	<p>La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement des parcelles A 477, A 478, A482 et A 1796 sur la commune de Saint-Géron.</p>

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L40** : M. Olivier JURY – 24 rue du moulin – 63670 LE CENDRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande le classement de la parcelle ZD 26 en T3 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.	La CIAF propose à la majorité le maintien du classement de la parcelle ZD 26 sur la commune de Bournoncle –Saint-Pierre.
Demande que la partie en T2 de la parcelle ZE 31 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre soit classée en T1.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement de la parcelle ZE 31 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L41** : M. OLLIER Frédéric – 9 route du midi – Barlières – 43360 BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Indique qu'une partie des parcelles AH 58 et AH 60 pourrait être classée en T5 au lieu de T6.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement des parcelles AH 58 et AH 60.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

Observation n°L42 : M. Michel FONTES – Le pied Joubert – 43360 VERGINGHEON.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande à revoir le classement des parcelles ZC 6 et ZC 8 classées actuellement en T5 pour un passage en T4.	La CIAF propose à l'unanimité la modification du classement des parcelles ZC 6 et ZC 8 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre de T5 à T4. <u>Cf. plan joint</u>

COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

Section ZC parcelles 6-8

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

OBSERVATION L12-L27-L37-L42



Ancienne décomposition

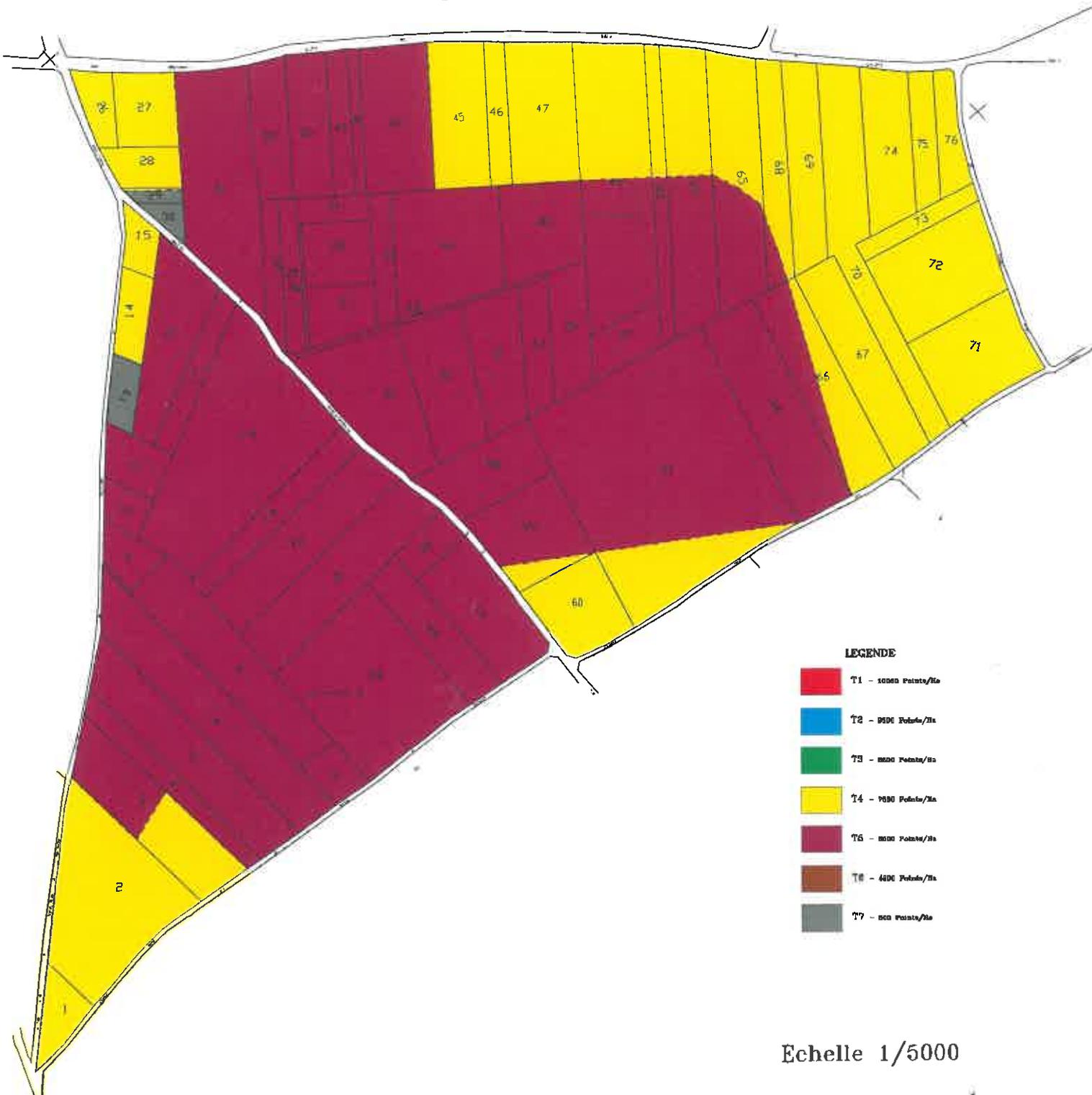
ZC 6

T5 1ha21a30 7885 points

ZC 8

T5 1ha01a70 6611 points

DE



LEGENDE

-  T1 - 5000 Points/ha
-  T2 - 3500 Points/ha
-  T3 - 3000 Points/ha
-  T4 - 1680 Points/ha
-  T6 - 8000 Points/ha
-  T8 - 4000 Points/ha
-  T7 - 500 Points/ha

Echelle 1/5000

# COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

## Section ZC parcelles 6-8

### CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

### OBSERVATION L12-L27-L37-L42

### PROPOSITION DE LA CIAF

Nouvelle décomposition

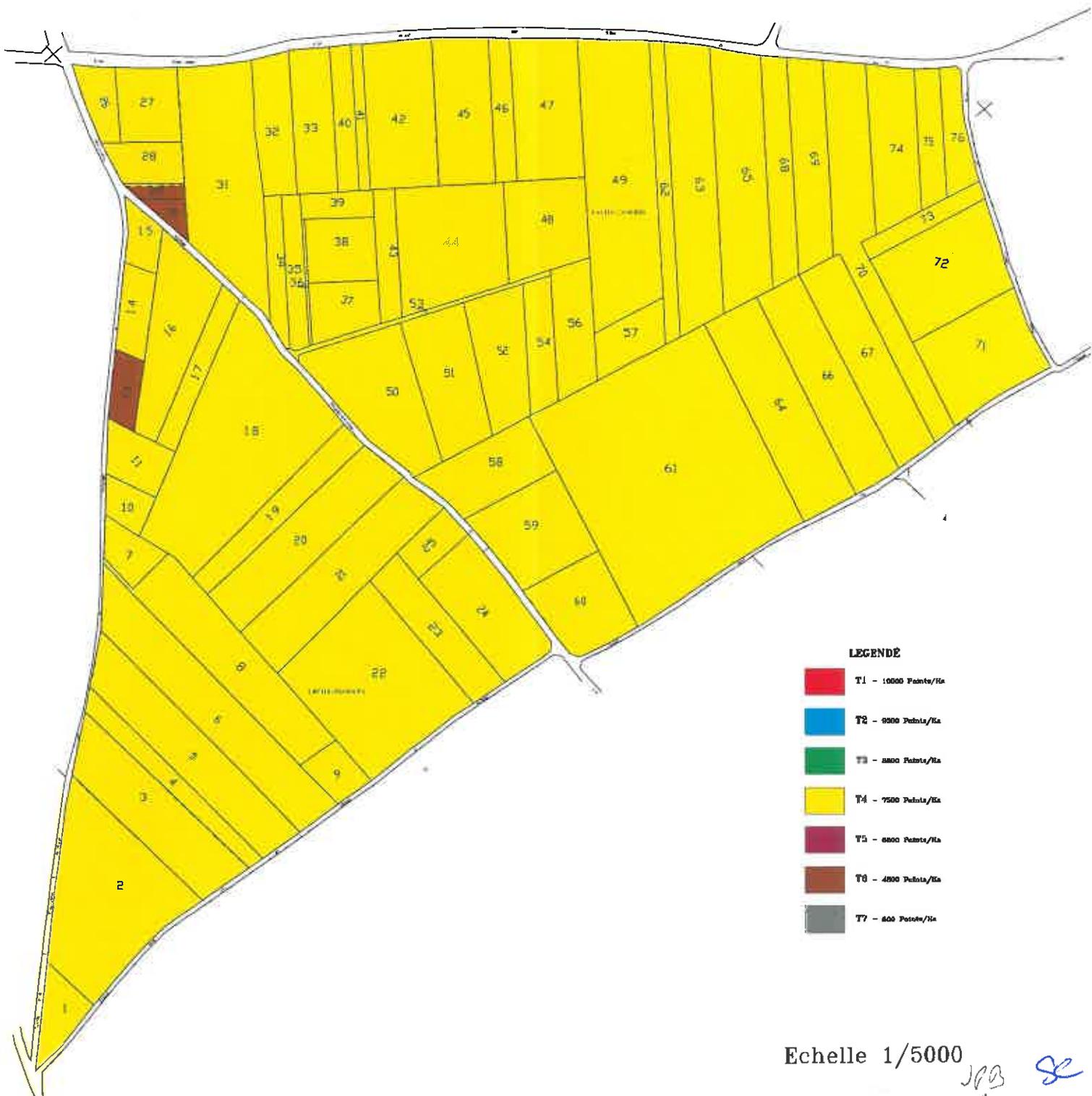
ZC 6

T4 1ha21a30 9098 points

ZC 8

T4 1ha01a70 7628 points

DE



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43 :** M. Jean-Marc CURABET – 5 rue des 3 fontaines – Bard -43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'agrandissement du périmètre d'aménagement foncier concernant la section ZK : 113, 114, 115, 116, 117, 224, 118, 119, 120, 128, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 129 et 127.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-1** : M. Michel CHASTRETTE pour M. Guy BARTHOMEUF – Chez Mme Odyle CHASTRETTE – Bard – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 113.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-2 :** Mme Madeleine MAS – 10 route des roseaux – 43360 BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 115.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-3 :** M. Albert CURABET – 2 rue de l'ancienne Poste – Arvant – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 114.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-4 :** Mme Danielle VIGIER – 11 rue des trois fontaines – 43360 BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 134.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

Observation n°L43-5 : M. Benoit BAGUET – 20 route de Clermont – 43100 COHADE.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 127, en tant qu'exploitant.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-6 et L50** : M. Paul BOREL – 2 rue du Rampeau – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
<p>Demande l'inclusion de la parcelle ZK 132 dans l'observation L43-6.</p> <p>Puis renonce à la demande d'inclusion de la parcelle ZK 132 dans l'observation L 50 en indiquant qu'il n'acceptera pas que sa parcelle soit déplacée.</p>	<p>La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.</p>

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-7** : M. Gérard USTACHON – 1 rue du château – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 127.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-8** : M. Jean-Marc CURABET- EARL DU BAC – Bard - 43360 BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion des parcelles ZK 113, ZK 114 et ZK 115, en tant qu'exploitant.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-9 et L43-10 :** Mme Eliane THONNAT – 1 Rue des colombiers – 43100 BEAUMONT.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 116, en tant qu'exploitante.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

Observation n°L43-11 : M. Michel SERVANT - Le Bourg – 43100 BEAUMONT.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 116.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-12** : M. Claude BOUDON – EARL DE SAINT JULIEN – Bournoncle-Saint-Julien –  
43100 BEAUMONT

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Géron</b>
Demande l'inclusion des parcelles ZK 137 et ZK 138, en tant qu'exploitant.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-13** : Mme Viviane GIRAUD née CHANTEMESSE – 7 Lot des Martinettes - 18340 SOYE-EN-SEPTAINE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion des parcelles ZK 137 et ZK 138.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-14 :** Mme Odette BRINGER – 20 rue de la bergerie – Laroche – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 136.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-15 :** M. Serge TREMOULIERE, Président de l'Association foncière de Bournoncle-Saint-Pierre – Le Bourg – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande l'inclusion des parcelles ZK 117 et ZK 139.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-16 :** M. Jean-Marc LERVIF – 11 Rue du souvenir 16/08/1944 – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 128.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-17 :** M. Moïse LERVIF- 28 rue du souvenir – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion de la parcelle ZK 128, en tant qu'exploitant.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-18** : M. Claude BOUDON – EARL DE SAINT-JULIEN – Bournoncle-Saint-Julien – 43100 BEAUMONT.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion des parcelles ZK 118 et ZK 119, en tant qu'exploitant.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L43-19** : M. Claude BOUDON – GFA DE SAINT-JULIEN – Chez Mme BOUDON – 43100 BEAUMONT.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande l'inclusion des parcelles ZK 118 et ZK 119.	La CIAF propose à l'unanimité l'inclusion des parcelles 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 218, 219 et 224 sur la section ZK de la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L44** : Mme Andrée BRESSON – 18 avenue Léon Blum – 43100 BRIOUDE.

<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande le classement en T 3 de la parcelle ZL 166 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre au lieu de T4.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement de la parcelle ZL 166 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L45** : M. Maurice CHAZELLE - 9 rue du porche – Rilhac – 43360 VERGONGHEON.

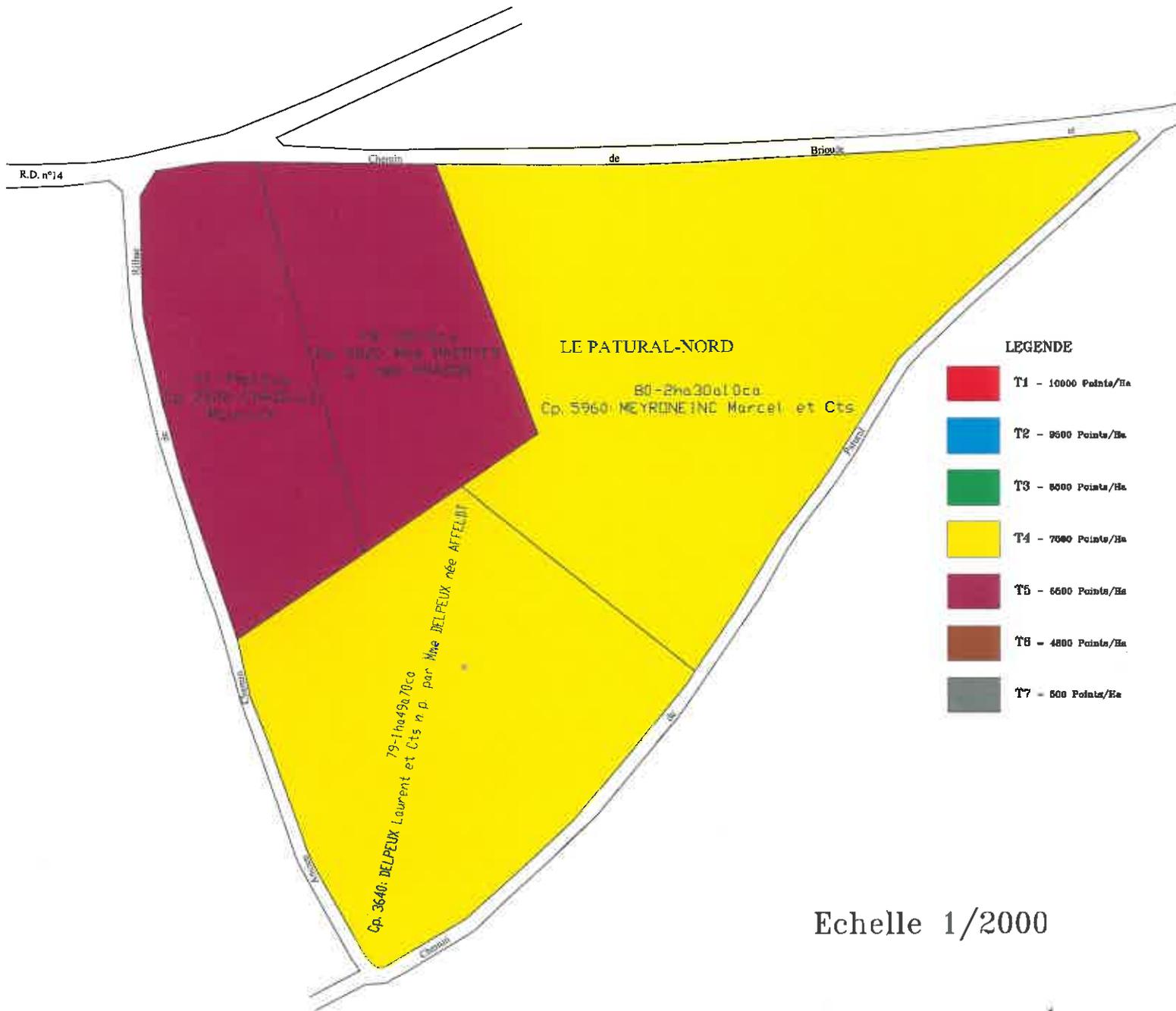
<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande le classement en T4 de la totalité de la parcelle ZC 77 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.	La CIAF propose à l'unanimité la modification du classement de la parcelle ZC 77 sur la commune de Bournoncle6saint-Pierre en T 4. <u>Cf. plan joint.</u>

COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINT-PIERRE  
 Section ZC parcelle 77  
 CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
 OBSERVATION L45 Mr CHAZELLE Maurice



Ancienne décomposition  
 T5 79a10      5142 points

COMMUNE DE VERGONGHEON



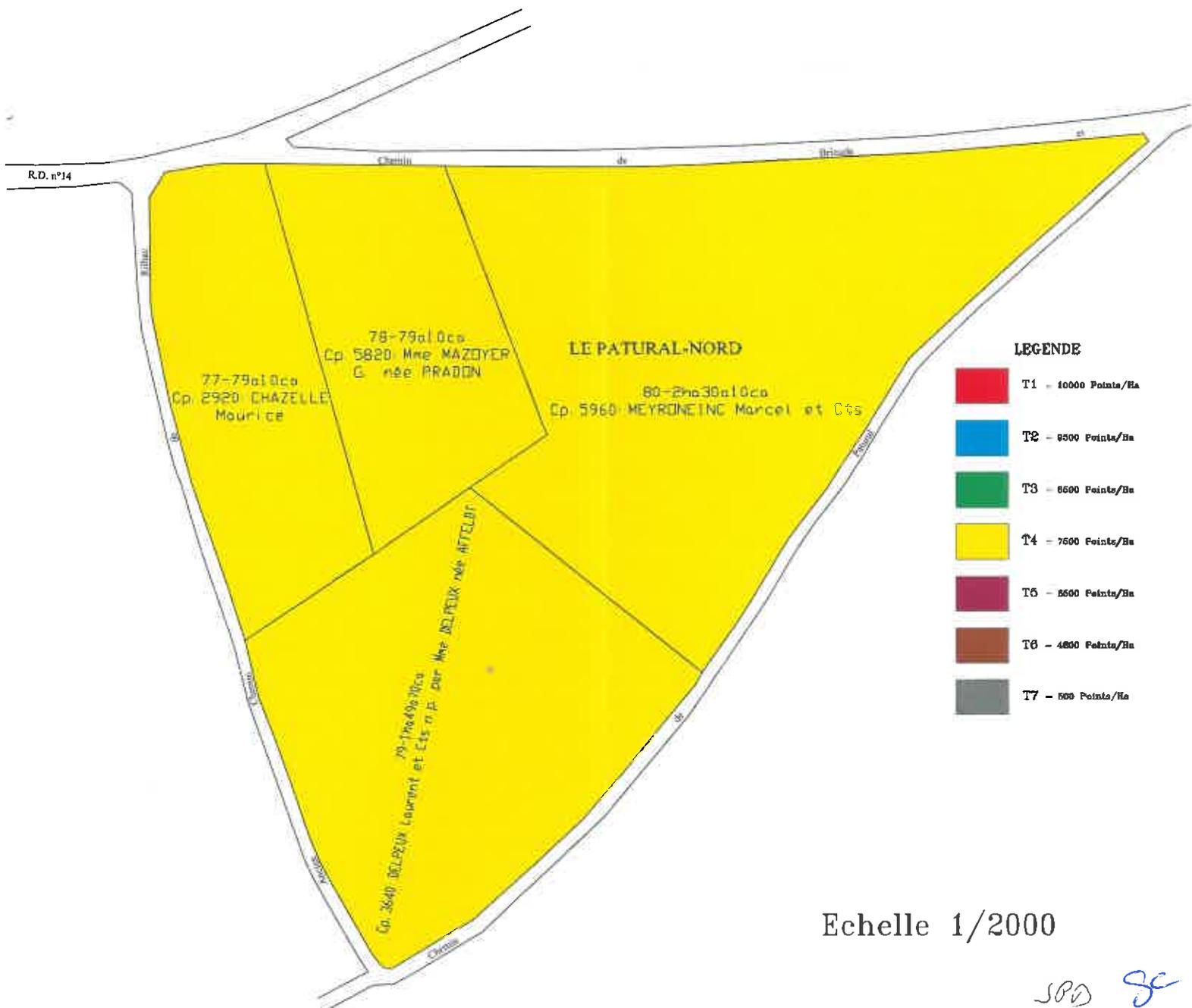
Echelle 1/2000

COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE  
 Section ZC parcelle 77  
 CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
 OBSERVATION L45 Mr CHAZELLE Maurice  
 PROPOSITION DE LA CIAF

Nouvelle décomposition  
 T4 79a10 5933 points



COMMUNE DE VERGONGHEON



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

Observation n°L46 : M. Frédéric ORION – 8 Avenue Maurice Maunoury – 28600 LUISANT.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande pourquoi la parcelle ZK 40 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre est classée en T3 sur toute la longueur alors qu'il n'y a pas de prolongement du talus.	La CIAF propose à l'unanimité la modification du classement de la parcelle ZK 40 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre. <u>Cf. plan joint.</u>
Demande pourquoi le classement sous le talus de la ZE 12 n'est pas prolongé sur la ZE 13 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement des parcelles ZE 12 et ZE 13 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.
Demande pourquoi il y a un tel décroché entre les parcelles ZK 50 et ZK 51 alors que le classement en T3 devrait être fixé sur l'axe parallèle au-dessus. Peut-on augmenter la partie T3 ?	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement des parcelles ZK 50 et ZK 51 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

# COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

## Section ZK parcelle 40

### CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT OBSERVATION L46 Mr ORION Frédéric



#### Ancienne décomposition

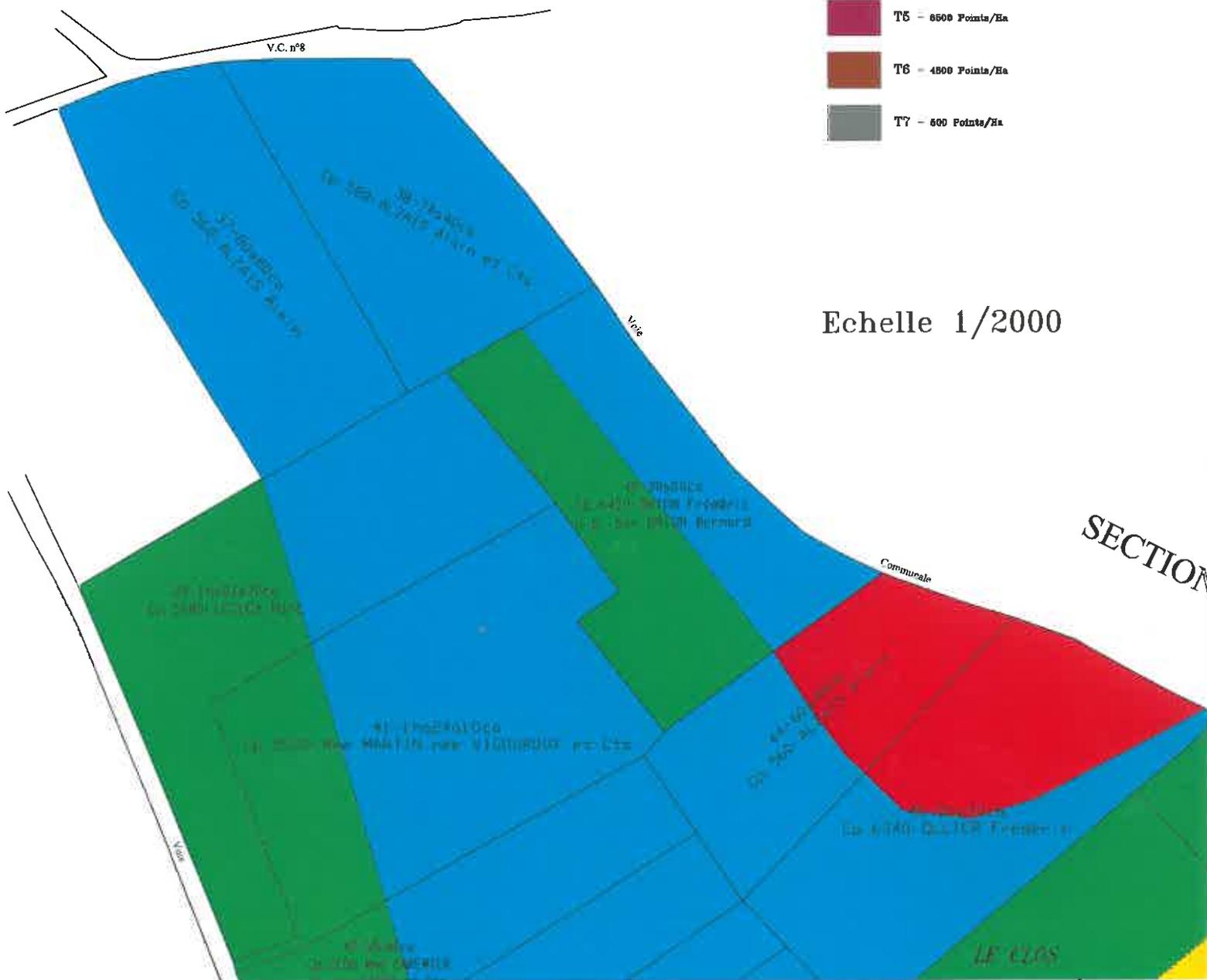
T2 42a15	4004 points
T3 47a85	4067 points
90a00	8071 points

#### LEGENDE

	T1 - 10000 Points/Ha
	T2 - 9500 Points/Ha
	T3 - 8500 Points/Ha
	T4 - 7500 Points/Ha
	T5 - 6500 Points/Ha
	T6 - 4500 Points/Ha
	T7 - 600 Points/Ha

SECTION AO

Echelle 1/2000



# COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

## Section ZK parcelle 40

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
OBSERVATION L46 Mr ORION Frédéric

### PROPOSITION DE LA CIAF



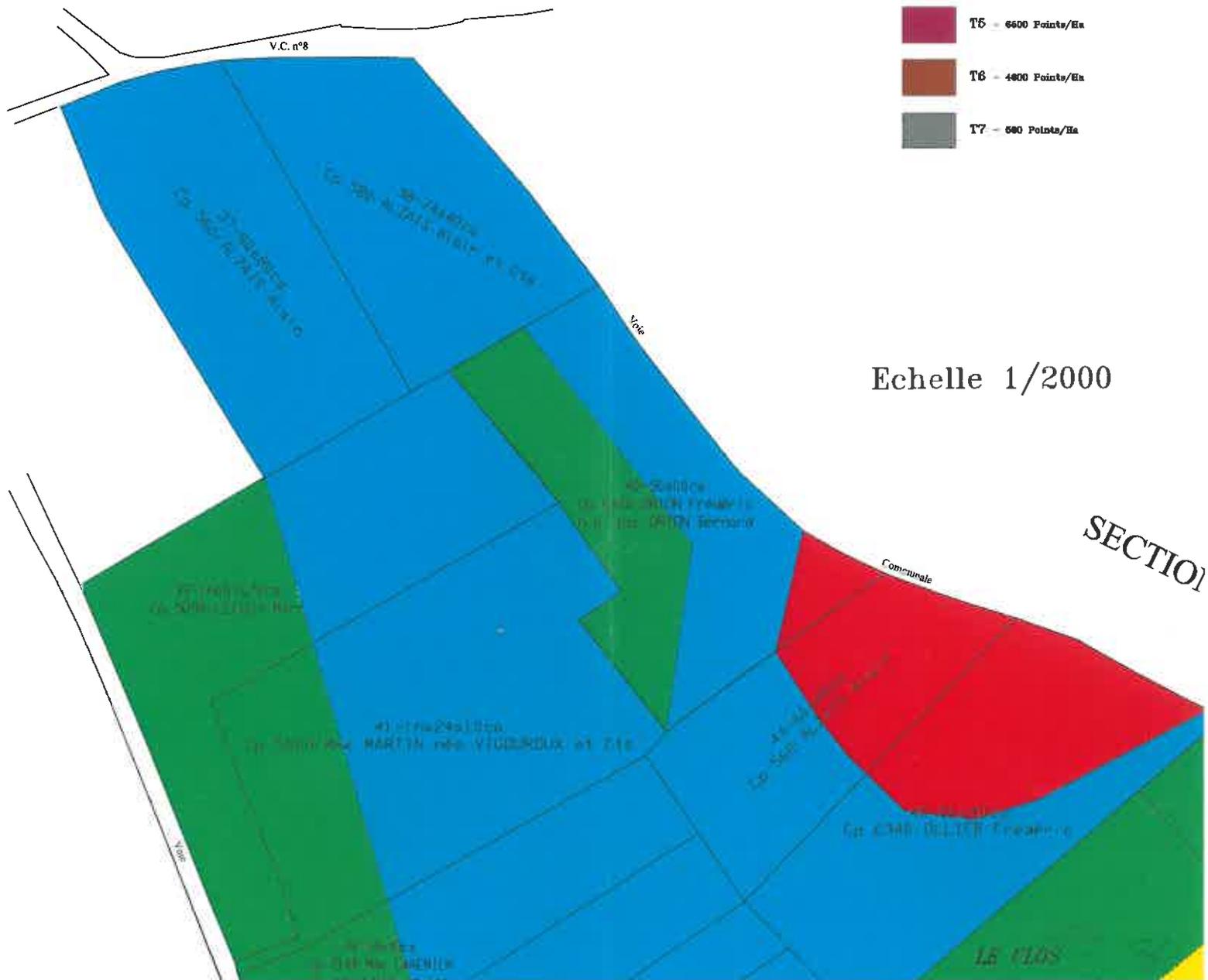
#### Nouvelle décomposition

T1	6a33	633 points
T2	46a32	4400 points
<u>T3</u>	<u>37a35</u>	<u>3175 points</u>
	90a00	8208 points

#### LEGENDE

	T1 - 10000 Points/Ha
	T2 - 9500 Points/Ha
	T3 - 8200 Points/Ha
	T4 - 7500 Points/Ha
	T5 - 6600 Points/Ha
	T6 - 4800 Points/Ha
	T7 - 580 Points/Ha

SECTION AO



Echelle 1/2000

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L47 :** M. Jean-Marc CURABET - 5 rue des 3 fontaines – BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande une révision du classement sur une partie des parcelles ZH 57 et ZH 59 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre en T4.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement des parcelles ZH 57 et ZH 59 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GÉRON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L48 :** M. Franck BERNARD – 2 rue du square - 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Géron
Demande le classement de la parcelle ZC 167 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre en T4 (parcelle limitrophe en T2).	La CIAF propose à l'unanimité la modification du classement de la parcelle ZC167 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre en T4 en totalité. <u>Cf. plan joint.</u>
Demande l'extension du périmètre pour les parcelles ZL 57, AM 4 et AM 5.	La CIAF propose à l'unanimité le maintien de l'exclusion du périmètre des parcelles ZL 57, AM 4 et AM 5 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.
Demande le classement en T5 de ka partie très mouillée en bas de la parcelle ZL 165 (est)	La CIAF propose à l'unanimité le maintien du classement de la parcelle ZC 165 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre.

# COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

## Section ZC parcelle 167

### CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

#### OBSERVATION L48 Mr BERNARD Franck

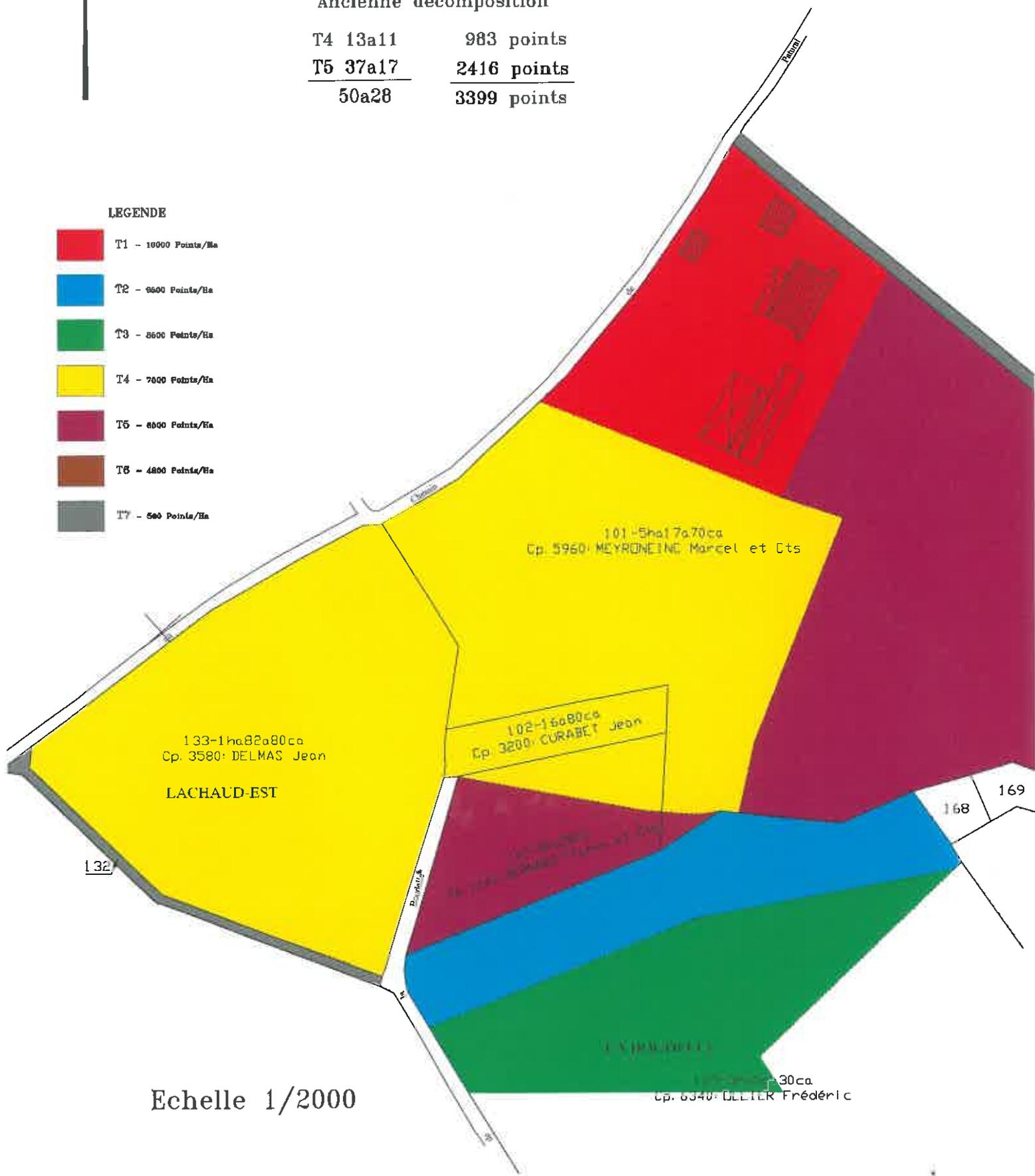


#### Ancienne décomposition

T4 13a11	983 points
T5 37a17	2416 points
<u>50a28</u>	<u>3399 points</u>

#### LEGENDE

	T1 - 10000 Points/Ha
	T2 - 9600 Points/Ha
	T3 - 8600 Points/Ha
	T4 - 7800 Points/Ha
	T5 - 6000 Points/Ha
	T6 - 4800 Points/Ha
	T7 - 500 Points/Ha



Echelle 1/2000

COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

Section ZC parcelle 167

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

OBSERVATION L48 Mr BERNARD Franck

PROPOSITION DE LA CIAF

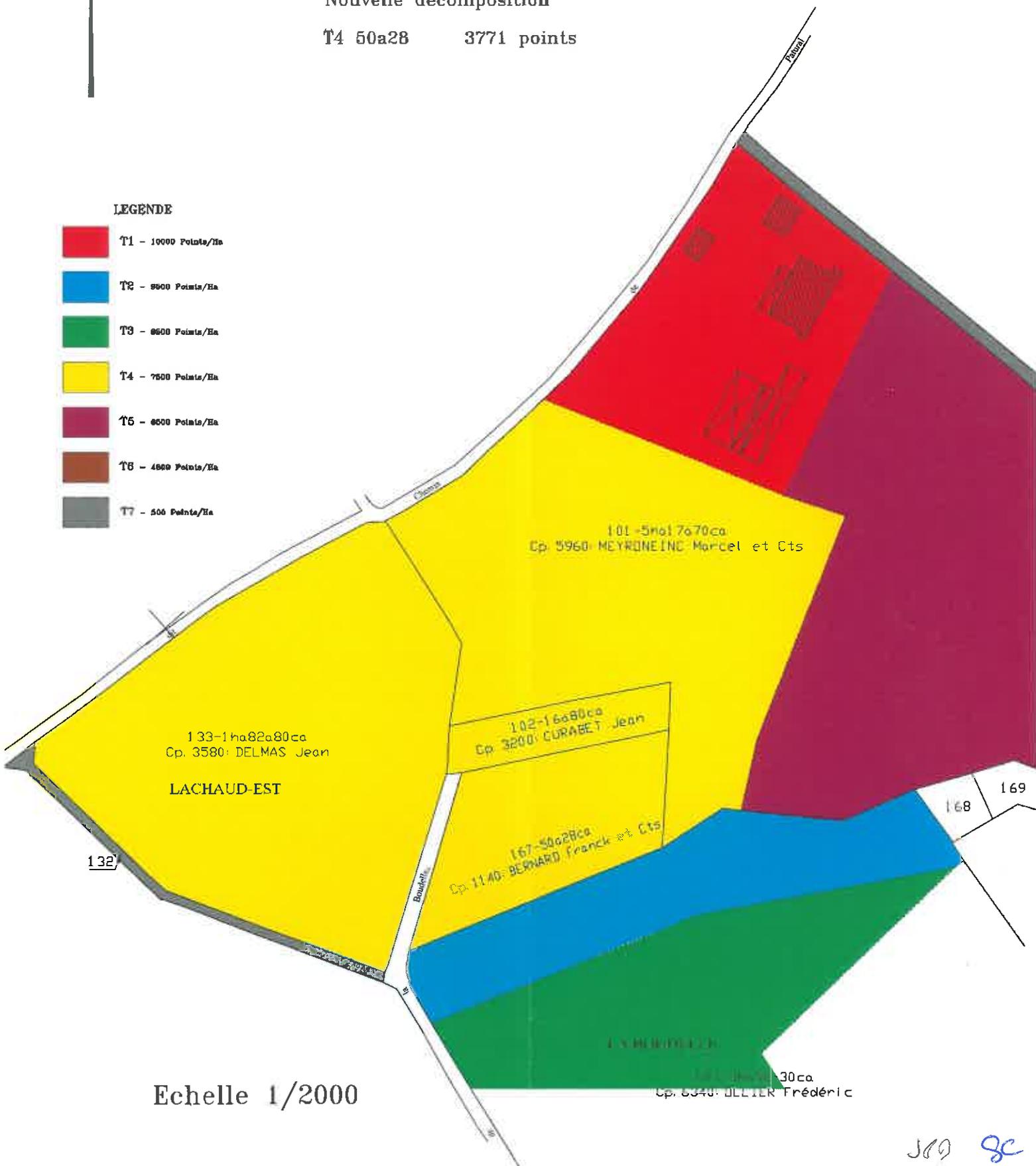
Nouvelle décomposition

T4 50a28 3771 points



LEGENDE

-  T1 - 10000 Points/ha
-  T2 - 9500 Points/ha
-  T3 - 8500 Points/ha
-  T4 - 7500 Points/ha
-  T5 - 6500 Points/ha
-  T6 - 4500 Points/ha
-  T7 - 500 Points/ha



Echelle 1/2000

J89 8c

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

**Observation n°L49 :** Mme Danielle VAISSE – 3 route du midi – 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE.

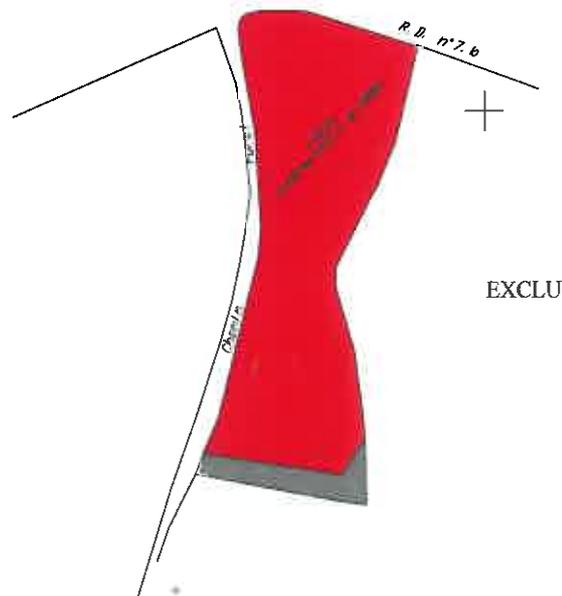
<b>Observation portant sur le ou les points suivants</b>	<b>Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron</b>
Demande de remesurer la partie classée en T7 et demande à être présente pour une visite sur le terrain.	La CIAF propose à l'unanimité la modification du classement de la partie T7 de la parcelle AI 1 sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre et T2. Cf. plan joint.

COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE  
Section AI parcelle 1  
CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
OBSERVATION L49 Mme VAISSE Née CHAMBON Danielle



Ancienne décomposition

T1 39a98	3998 points
T7 3a15	16 points
<hr/>	<hr/>
43a13	4014 points



LEGENDE

	T1 - 10000 Points/Ha
	T2 - 9000 Points/Ha
	T3 - 8000 Points/Ha
	T4 - 7000 Points/Ha
	T5 - 6500 Points/Ha
	T6 - 4800 Points/Ha
	T7 - 500 Points/Ha

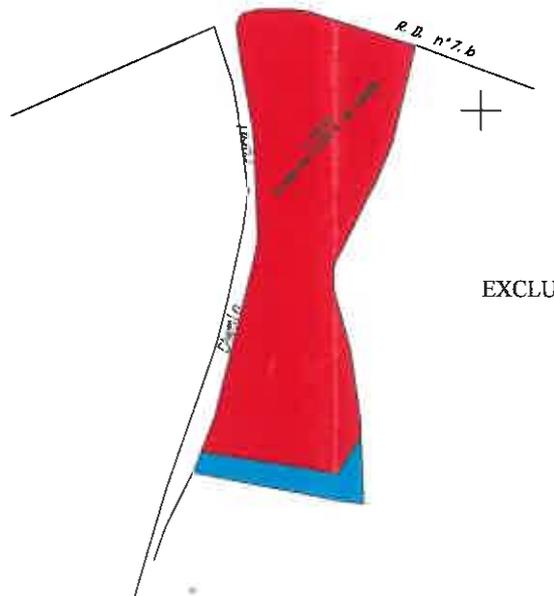
Echelle 1/1000

COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE  
 Section AI parcelle 1  
 CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
 OBSERVATION L49 Mme VAISSE Née CHAMBON Danielle

PROPOSITION DE LA CIAF

Nouvelle décomposition

T1 39a98	3998 points
T2 3a15	299 points
<hr style="width: 100%;"/>	<hr style="width: 100%;"/>
43a13	4297 points



LEGENDE

	T1 - 10000 Points/Ha
	T2 - 9500 Points/Ha
	T3 - 8500 Points/Ha
	T4 - 7500 Points/Ha
	T5 - 6500 Points/Ha
	T6 - 4500 Points/Ha
	T7 - 500 Points/Ha

Echelle 1/1000

JBD *sc*

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 mars 2019

Observation n°M1 : M. Roger GARDEIX – Gizac – 43360 SAINT-GERON.

Observation portant sur le ou les points suivants	Proposition de la CIAF de Bournoncle Saint Pierre et Saint Geron
Demande la modification du classement des parties des parcelles 1582, 1581, 1580 et 1611 sur la section A sur la commune de Saint-Géron de T2 à T3.	La CIAF propose à l'unanimité de modifier le classement des parcelles 1582, 1581, 1580 et 1611 sur la section A sur la commune de Saint-Géron de T2 à T3. <u>Cf. plan-joint.</u>
Demande la modification du classement sur la section A sur la commune de Saint-Géron de la partie T5 des parcelles 484 et 485 en T6 et de la partie de T4 des parcelles 484, 485, 486 et 487 sur la section.	La CIAF propose à l'unanimité de modifier le classement des parcelles 484, 485, 486 et 487 sur la section A sur la commune de Saint-Géron (T4 en T5 et T5 en T6). <u>Cf. plan joint.</u>
Demande la modification du classement de la partie T4 de la parcelle A 1615 sur la commune de Saint-Géron en T5 ou T6.	La CIAF propose à l'unanimité de ne pas modifier le classement de la parcelle A 1615, en dehors de la modification prévue suite à l'observation L32. <u>Cf. plan joint.</u>
Demande la modification du classement de la partie en T4 de la parcelle A 1588 sur la commune de Saint-Géron en T5.	La CIAF propose à l'unanimité de ne pas modifier le classement de la parcelle A 1588 sur la commune de Saint-Géron.



COMMUNE DE SAINT-GERON  
Section A parcelle 1580-1581-1582-1610-1611  
CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
OBSERVATION M1 Mr GARDEIX Roger

Ancienne décomposition

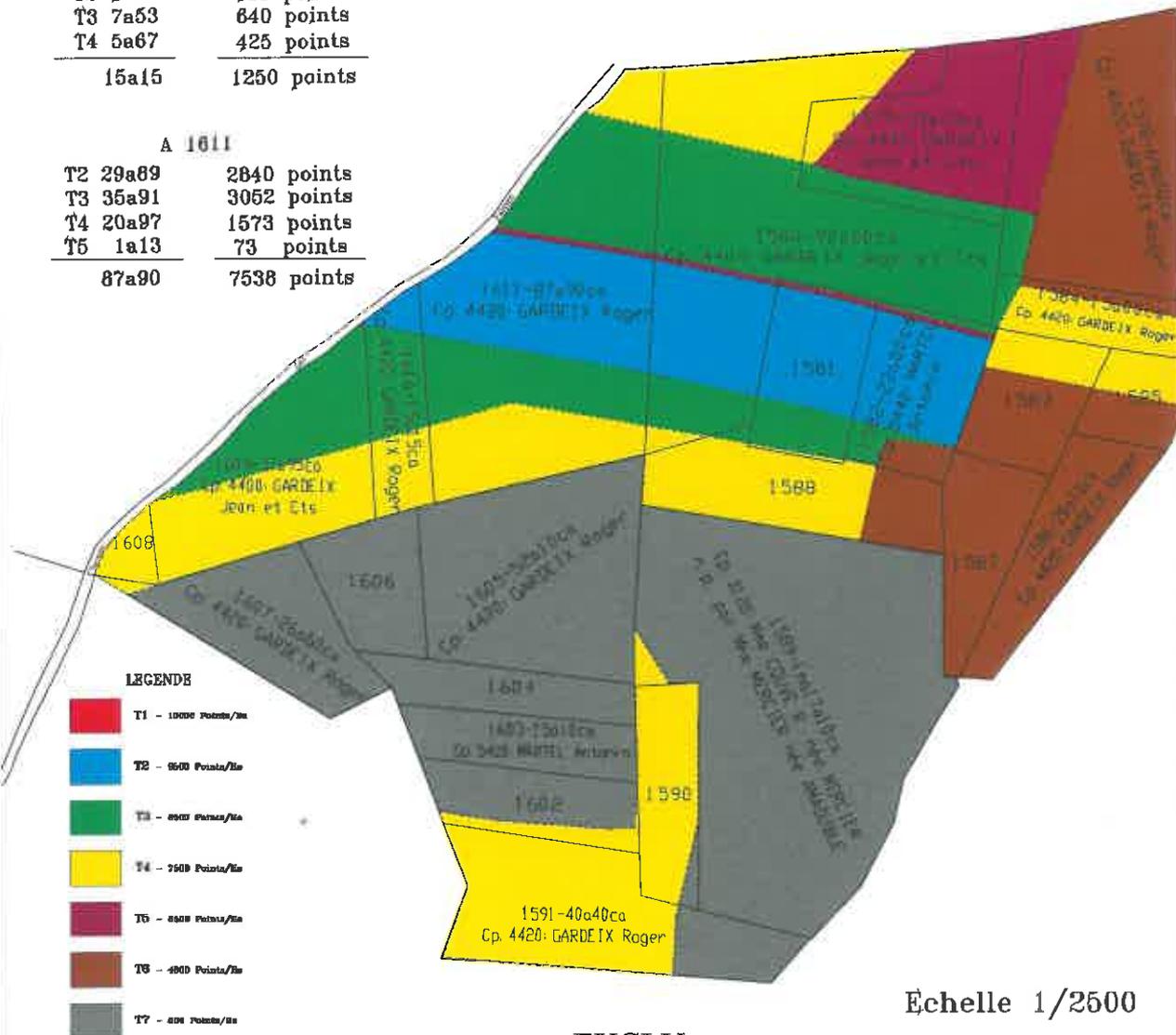
A 1580		A 1581		A 1582	
T2 16a30	1554 points	T2 14a30	1359 points	T2 15a51	1473 points
T3 51a82	4405 points	T3 5a99	509 points	T3 2a91	247 points
T4 20a84	1563 points	T4 0a39	29 points	T5 0a82	53 points
T5 3a58	233 points	T5 0a72	47 points	T6 2a76	132 points
<b>92a60</b>	<b>7755 points</b>	<b>21a40</b>	<b>1944 points</b>	<b>22a00</b>	<b>1905 points</b>

A 1610	
T2 1a95	185 points
T3 7a53	640 points
T4 5a67	425 points
<b>15a15</b>	<b>1250 points</b>

A 1611	
T2 29a89	2840 points
T3 35a91	3052 points
T4 20a97	1573 points
T5 1a13	73 points
<b>87a90</b>	<b>7538 points</b>



Échelle 1/2500

EXCLU

EXCLU



COMMUNE DE SAINT-GERON  
 Section A parcelle 1580-1581-1582-1610-1611  
 CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
 OBSERVATION M1 Mr GARDEIX Roger  
 PROPOSITION DE LA CIAF

Nouvelle décomposition

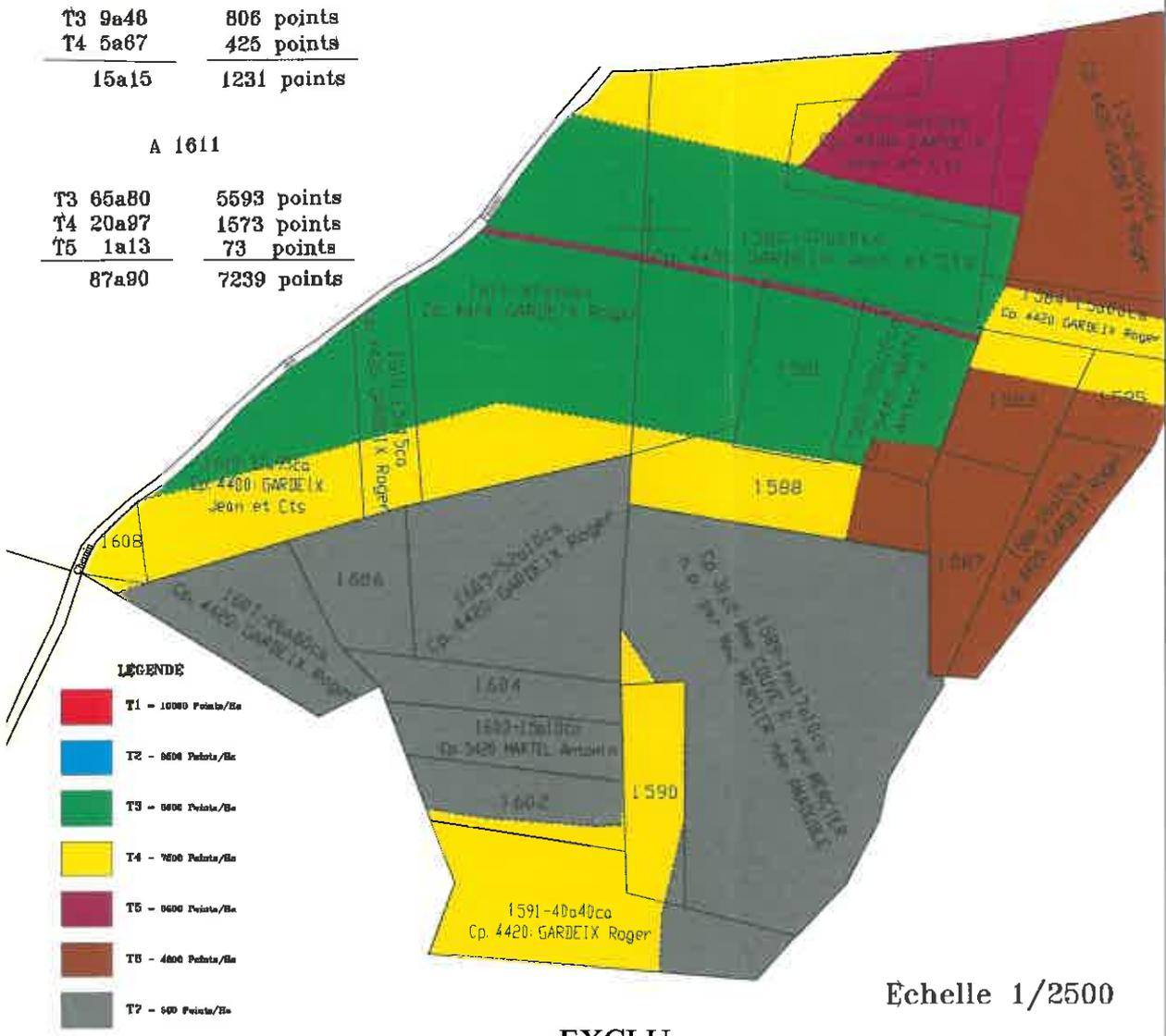
A 1580		A 1581		A 1582	
T3 68a18	5795 points	T3 20a29	1725 points	T3 18a42	1566 points
T4 20a84	1563 points	T4 0a39	29 points	T5 0a82	53 points
T5 3a58	233 points	T5 0a72	47 points	T6 2a76	132 points
<b>92a60</b>	<b>7591 points</b>	<b>21a40</b>	<b>1801 points</b>	<b>22a00</b>	<b>1761 points</b>

A 1610	
T3 9a46	806 points
T4 5a67	425 points
<b>15a15</b>	<b>1231 points</b>

A 1611	
T3 65a80	5593 points
T4 20a97	1573 points
T5 1a13	73 points
<b>87a90</b>	<b>7239 points</b>



Echelle 1/2500

EXCLU

JPD SC

COMMUNE DE SAINT-GERON

Section A parcelle 1614

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT

OBSERVATION L32 Mme PENIDE Raymonde

+ M1

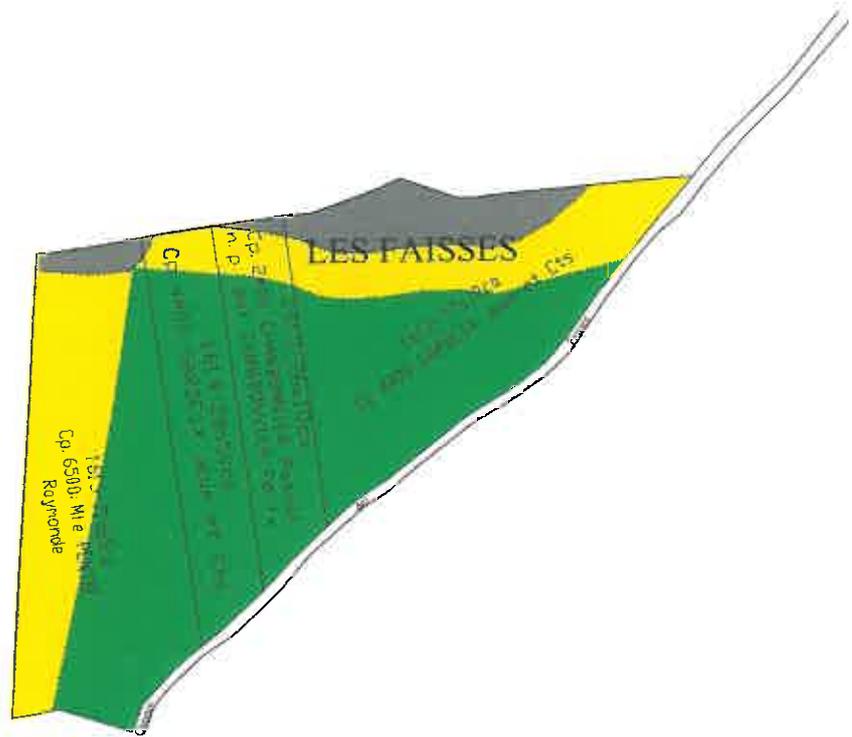


Ancienne décomposition

T3 25a54	2171 points
T4 2a82	212 points
<u>T7 0a14</u>	<u>1 points</u>
28a50	2384 points

LEGENDE

	T1 - 10000 Points/ha
	T2 - 8000 Points/ha
	T3 - 6000 Points/ha
	T4 - 4000 Points/ha
	T5 - 3000 Points/ha
	T6 - 2000 Points/ha
	T7 - 500 Points/ha



EXCLU

Echelle 1/2500



COMMUNE DE SAINT-GERON

Section A parcelle 483

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT  
OBSERVATION L32 Mme PENIDE Raymonde  
401

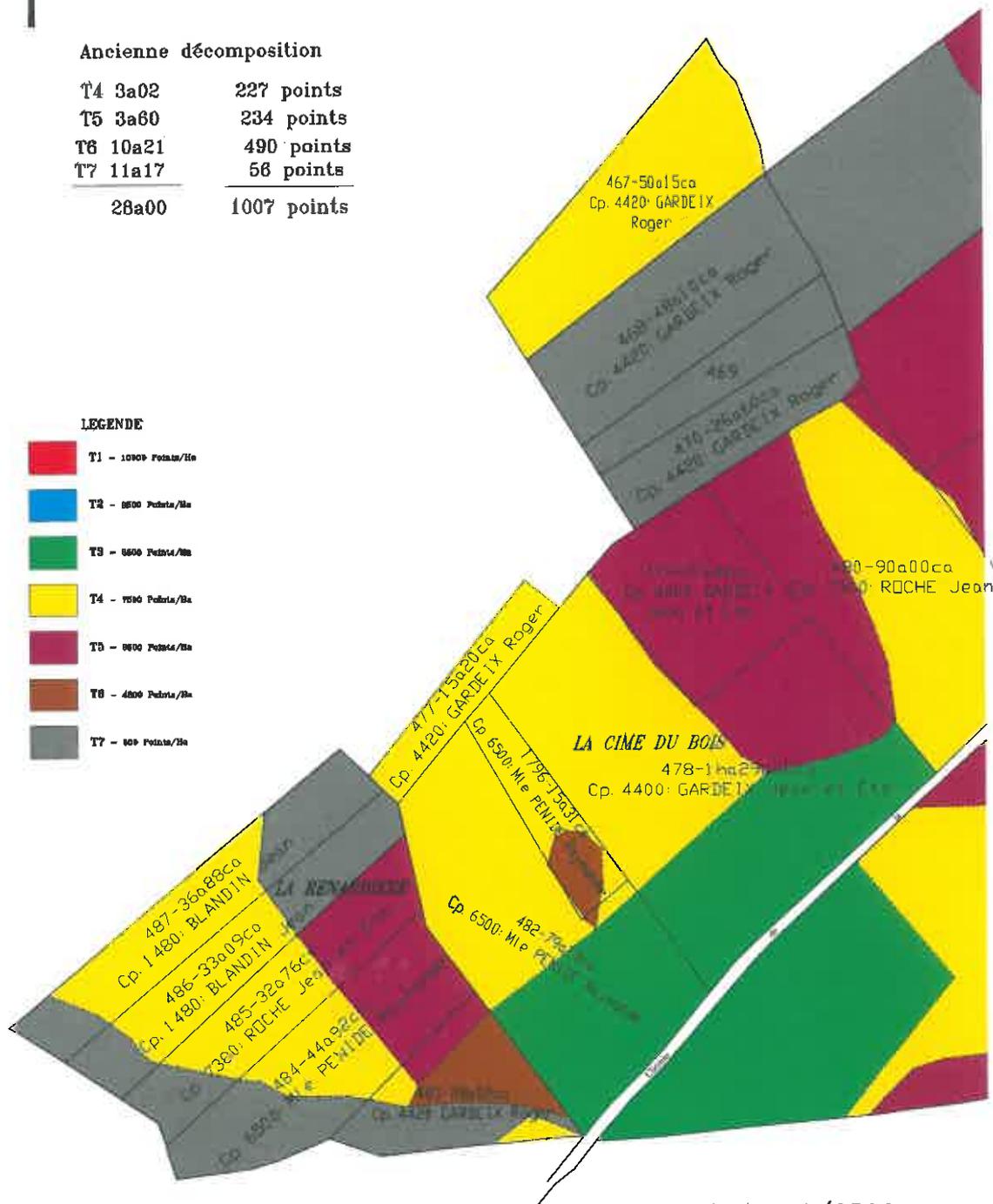


Ancienne décomposition

T4 3a02	227 points
T5 3a60	234 points
T6 10a21	490 points
T7 11a17	56 points
<b>28a00</b>	<b>1007 points</b>

LEGENDE

	T1 - 10000 Points/ha
	T2 - 6000 Points/ha
	T3 - 5000 Points/ha
	T4 - 4000 Points/ha
	T5 - 3000 Points/ha
	T6 - 2000 Points/ha
	T7 - 1000 Points/ha



Echelle 1/2500



# COMMUNE DE SAINT-GERON

Section A parcelle 483

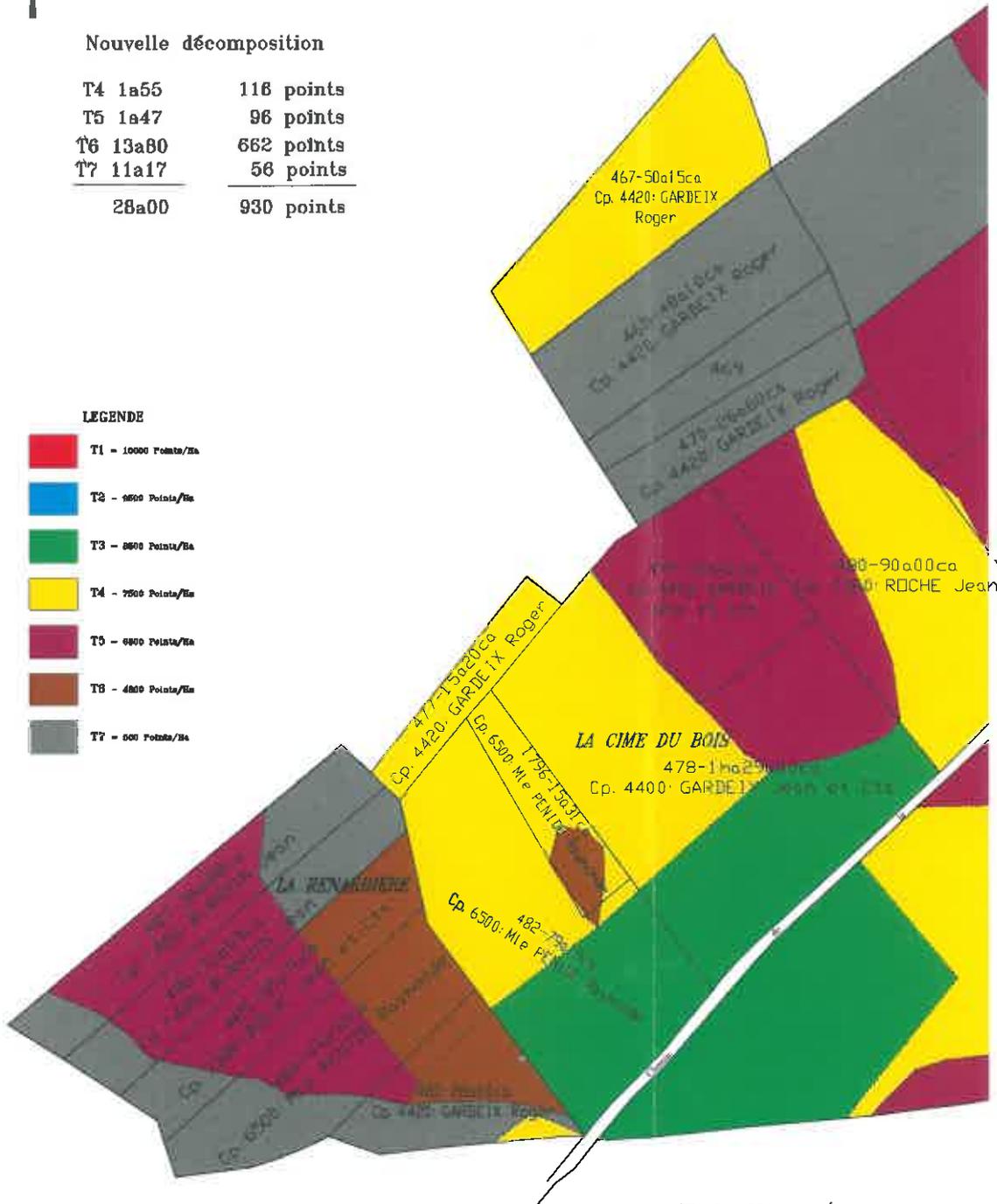
## CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT OBSERVATION L32 Mme PENIDE Raymonde <sup>+04</sup> PROPOSITION DE LA CIAF

### Nouvelle décomposition

T4 1a55	118 points
T5 1a47	96 points
T6 13a80	662 points
T7 11a17	56 points
<hr/>	
28a00	930 points

### LEGENDE

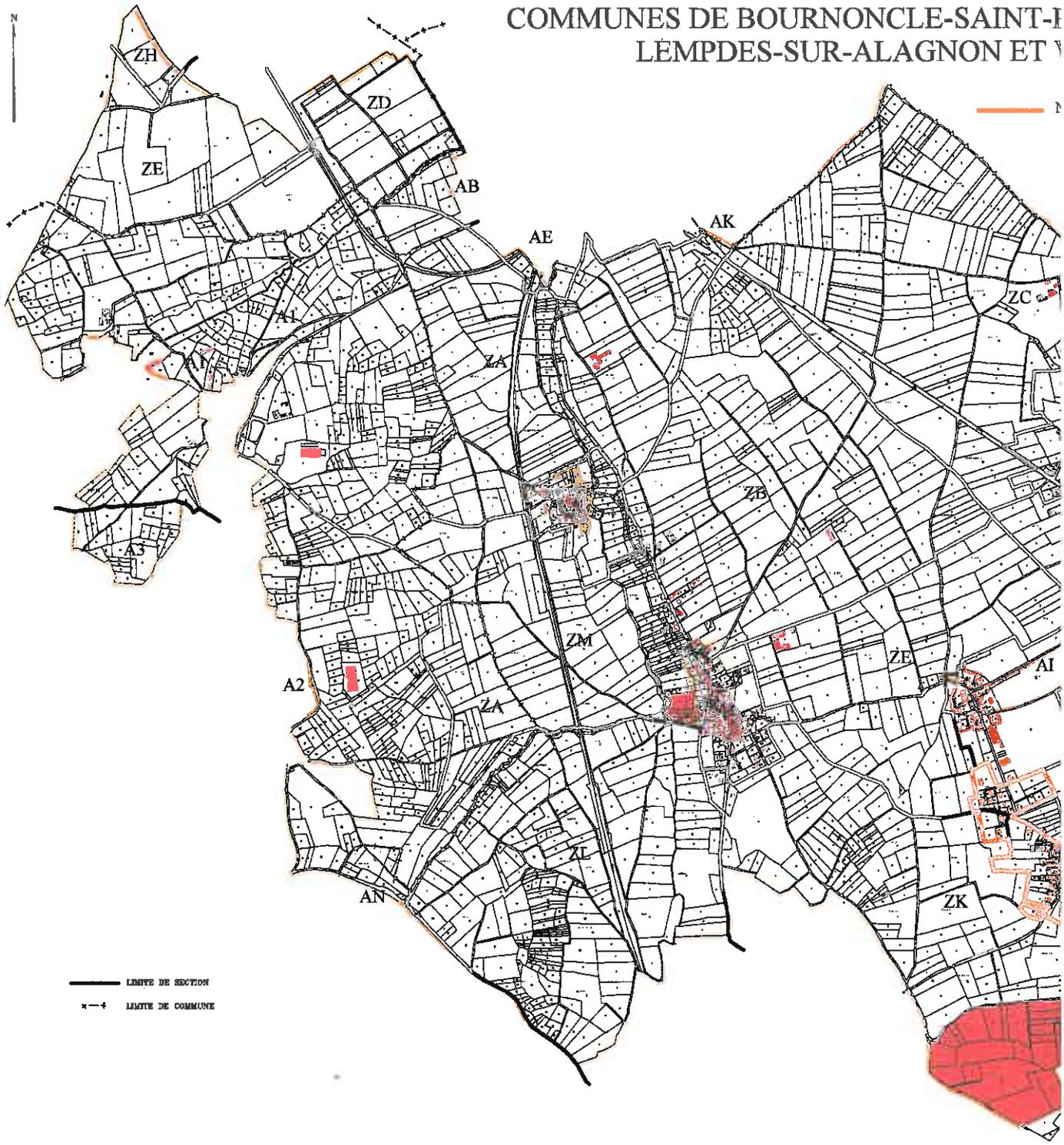
	T1 - 10000 Points/ha
	T2 - 9500 Points/ha
	T3 - 8500 Points/ha
	T4 - 7500 Points/ha
	T5 - 6500 Points/ha
	T6 - 4800 Points/ha
	T7 - 500 Points/ha



Echelle 1/2500

JBD se

COMMUNES DE BOURNONCLE-SAINT-LEMPDES-SUR-ALAGNON ET



— LIMITE DE SECTION  
- - - LIMITE DE COMMUNE

# ERRE-SAINT-GERONS ERGONGHEON

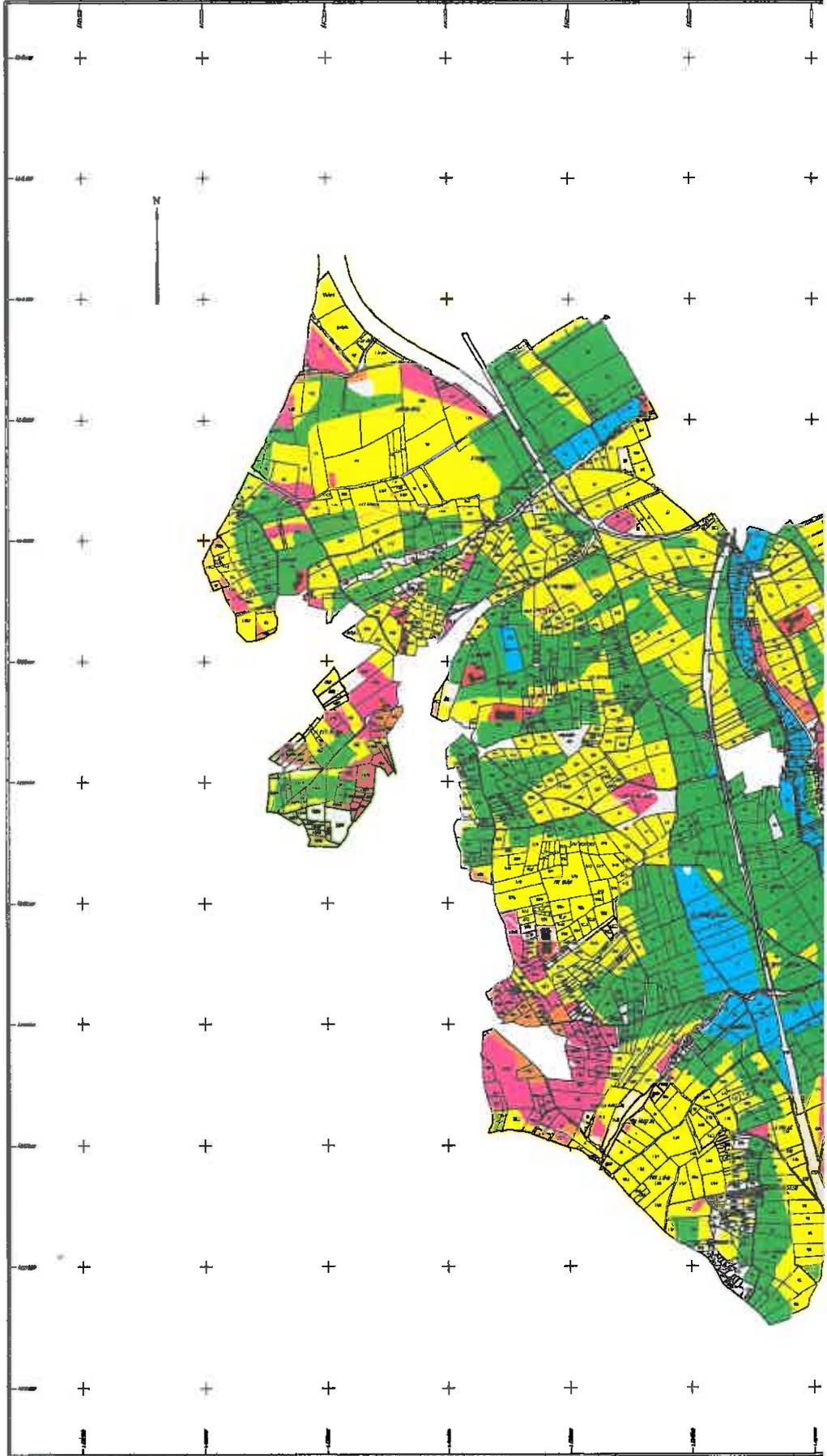
NIVEAU PERMETTRE SUITE CIAF DU 25 MARS 2019

PARCELLES INCORPOREES

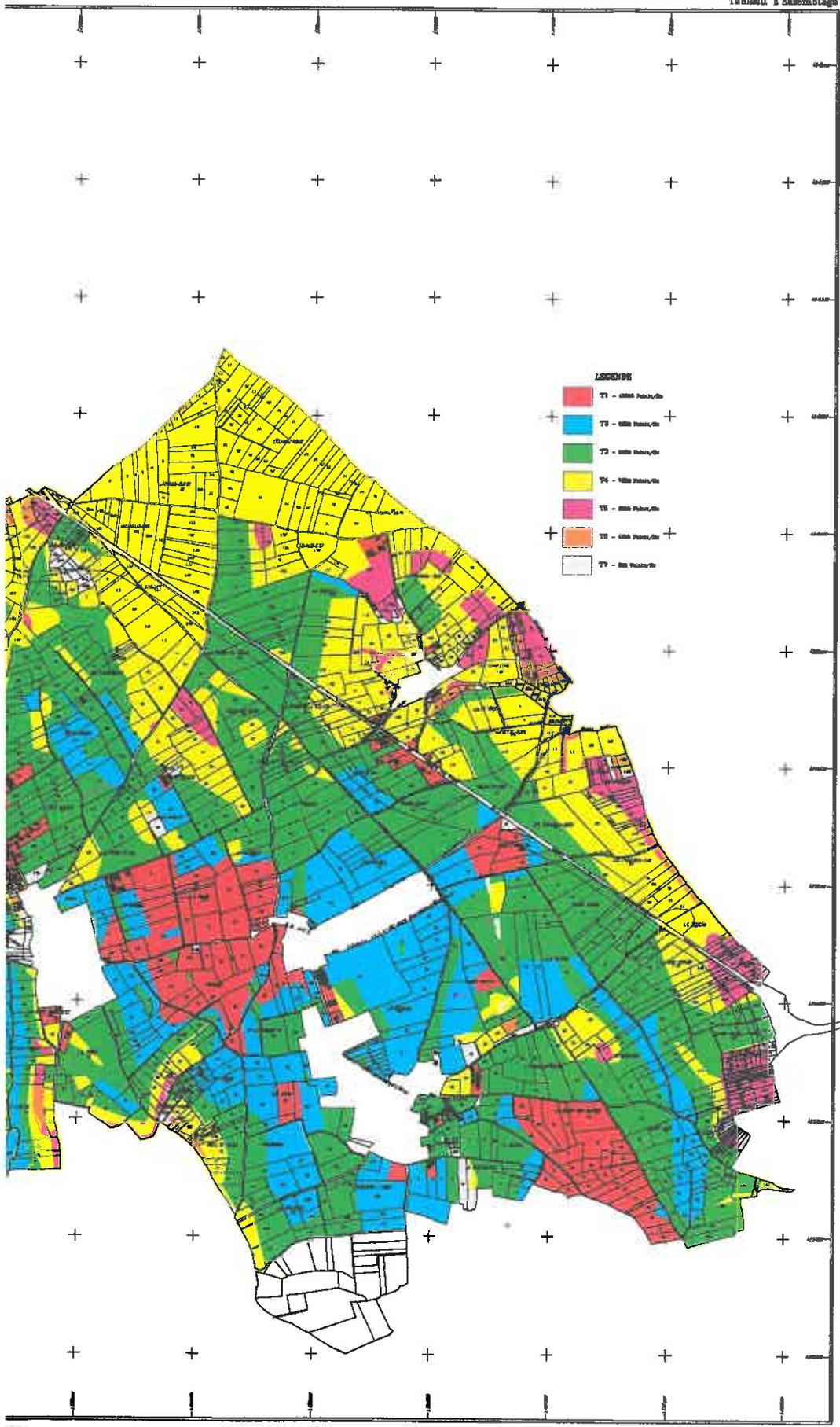


1/0 SC

ALIMENTATION PISCICOLE AGRIQUE ET PONDICOLE  
Plan de base de la Carte Nationale de la Pêche Aquicole



Plan établi en 2015  
par M. LAFITTE (Mairie)  
Mairie - Bournoncle-Sai

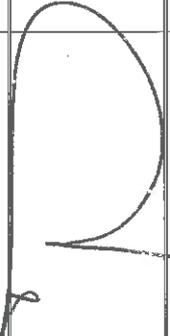
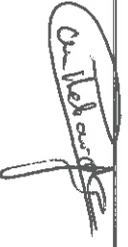


**FEUILLE D'EMARGEMENT  
C.I.A.F. DE BOURNONCLE ST PIERRE – ST GERON**

Séance du 25 mars 2019

	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Prénom - Nom	Signature	Nom-Prénom	Signature
Président	Jean-Philippe BOST		Roger PORTAL	
Maire de Bourmoncle St Pierre	Jacques DESSIMOND		Alain ALZAIS (adjoint)	
Maire de St Géron	Brigitte SOUCHON		Daniel BEURRIER (adjoint)	
Propriétaires biens fonciers non Bâti élus par le Conseil municipal				
	Commune de Bourmoncle St Pierre	Michel TIVEYRAT ----- Guy LACOSTE	Alain ALZAIS	
Commune de St Géron	Jean-Pierre GARDEIX ----- Bernard ROCHE		Jean-Louis BLANDIN	



	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Prénom - Nom	Signature	Nom-Prénom	Signature
Représentants du Président du Conseil Départemental	Michel BERGOUNOUX	Excusé	Sophie COURTINE	<i>Sy Courte</i>
Délégué du Directeur départemental des finances publiques	Patrick ARCIS			
Membre consultatif : Représentant du maître d'ouvrage de la route (DREAL Auvergne Rhône-Alpes)	Laure ALBINET			
Membre consultatif : Représentant du maître d'ouvrage de la route (DREAL Auvergne Rhône-Alpes)	Hubert CHANTADUC			
Membre consultatif : Représentant de la Chambre d'agriculture	Nadine VOLLE	Excusée		
Membre consultatif : Géomètre-expert agréé du Cabinet GEOVAL	Philippe GOUTTEBARGE			
Membre consultatif : Géomètre-expert du Cabinet GEOVAL	Armelle RANNOU			
Membre consultatif : Technicien du Cabinet GEOVAL	Bernard BAUGER			

Bureau CESARE  
Fédération départementale

Laurence GELAT



DDT SELF

P. MONT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.